

Violences dans les milieux sportifs genevois un état des lieux

Mars 2023

Mandataire : Jérôme Berthoud, Observatoire du sport populaire

Mandant : Association Genevoise des Sports (AGS)

Partenaires : Service des sports de la Ville de Genève (SPO),
Office cantonal de la culture et des sports (OCCS)



Table des matières

Mandant, mandataire et partenaires	4
Résumé des principaux résultats	4
1. Introduction : cadre de l'enquête et définitions	6
1.1 Bref historique de la prévention des violences dans les milieux sportifs genevois	6
1.2 Violences et éthique dans le sport : définitions	7
1.3 Cadre de l'analyse	9
2. Méthodologie	9
3. Violences dans le sport : le rôle du contexte socio-organisationnel	10
3.1 Les liens entre sport et violences	10
3.2 Faire du sport pour devenir un homme	12
3.3 Sport et culture : même combat ?	12
4. Violences contre les autres	13
4.1 Atteinte à l'intégrité physique	14
4.2 Atteinte à l'intégrité sexuelle	16
4.3 Violences psychologiques	18
4.4 Discriminations	20
5. Violences contre soi-même	24
5.1 Faire fi de la douleur	24
5.2 Augmentation de la performance et addictions	25
5.3 Comportements compensatoires	28
6. Autres formes de violences	29
7. Actions de préventions des violences dans le sport en Suisse	30
7.1 Campagne de communication	30
7.2 Sensibilisation	31
7.3 Formations	31
7.4 Contraintes et arsenal légal	32
7.5 Divers	33
8. Besoins identifiés	34
8.1 Besoins identifiés dans le cadre du programme cool and clean	34
8.2 Autres besoins en matière de prévention des violences et abus	34
9. Conclusion	35
10. Bibliographie	36

Mandant, mandataire et partenaires

Mandant : Association Genevoise des Sports (AGS)

Le mandant de ce projet est l'Association Genevoise des Sports (AGS). Faitière des associations sportives du canton, l'AGS leur apporte un soutien et assure un lien régulier avec les autorités cantonales et municipales en vue de développer et de dynamiser le sport à Genève.

Contact www.sportsge.ch
secretariat@sportsge.ch

Mandataire : Observatoire du sport populaire

Ce travail a été réalisé par l'Observatoire du sport populaire. Fondée en 2022, cette association a pour but d'étudier la capacité des acteurs et actrices du sport à faire face aux changements sociaux, et de conseiller les organisations sportives et les autorités publiques par une approche scientifique, celle des sciences sociales.

L'association procède à cet accompagnement par un travail de vulgarisation de la littérature scientifique, la rédaction de documents stratégiques, la mise sur pied d'actions de terrain ou le développement de concepts d'évaluation.

Auteur du rapport

– Dr Jérôme Berthoud, Co-Directeur

Experts et expertes consultés sur le projet

– Dre Solène Froidevaux (Présidente)
– Dr Quentin Tonnerre (Co-Directeur)

Contact www.sportpop.ch
info@sportpop.ch

Partenaires financiers

Service des sports de la Ville de Genève
Office cantonal de la culture et des sports

Remarques sur l'état des lieux

- a. Ce travail a été encadré par un comité de pilotage (COPIL) composé des personnes suivantes : Sybille Bonvin et Eloisa Gonzalez-Toro (Service des sports de la Ville de Genève), Vincent Scalet et Boris Lazzarotto (Office cantonal de la culture et du sport), Jean-Noël de Giuli et Stéphane Jacquemet (Association Genevoise des Sports), Corinne Gachet (Association des communes genevoises) et Fabienne Sastre Duret (Département de la Santé et des Mobilités, Direction générale de la santé).
- b. Les mesures proposées dans le chapitre « Recommandations » ont servi de base de discussion avec les membres du COPIL lors de la séance du 6 avril 2023. Depuis, elles ont été retravaillées et affinées par le chargé de prévention en collaboration avec les divers partenaires opérationnels du projet avant d'être validées lors de la séance de COPIL du 7 juin 2023. La mise en œuvre des premières mesures suivra, de manière progressive et en fonction des moyens attribués. Précisons finalement que les ressources nécessaires au chargé de prévention pour mettre en place ces mesures n'ont pas été intégrées à ce document.

Résumé des principaux résultats

Le sport comme lieu d'acceptation des violences et de fabrique de la masculinité

Les liens entre sport et violences s'observent depuis le début des sports modernes. La violence dans le sport n'est pas uniquement le résultat du rejet de principes moraux de la part des athlètes. Elle vient aussi du fait que les athlètes se (sur)conforment à certaines normes et valeurs du sport telles que le sens du sacrifice, le fait de se distancier des autres

pour être meilleur ou meilleure, d'accepter la douleur ou de repousser en permanence ses limites. En outre, **le sport est un terrain qui favorise la construction puis le maintien des normes traditionnelles de la masculinité**. Dans la plupart des espaces sportifs, les genres sont séparés, la mixité est limitée, les compétitions sont cloisonnées. Si les violences sexistes ou homophobes sont souvent tolérées dans l'espace sportif, c'est précisément parce que le sport est un lieu qui contribue notamment à définir ce qu'est un homme et ce qu'il n'est pas (une femme, un homosexuel).

Violences contre les autres

Les violences psychiques sont les plus fréquemment rapportées par la littérature. Elles touchent entre 60% et 80% des sportifs et sportives. La Suisse n'est pas épargnée avec **75% de sportifs et de sportives ayant déclaré avoir ressenti au moins une fois dans leur vie d'athlète une forme de violence psychique**. Suivent les violences physiques (40-70%) puis les violences sexuelles (20-40%). Les différentes formes de violences sont majoritairement infligées par des coaches et des athlètes masculins. Il semblerait que les violences de la part du public qui assiste aux rencontres sportives touchent particulièrement le football. De manière générale, les principales formes de discriminations observées s'exercent à destination des femmes, des personnes homosexuelles et de personnes d'origine afro-descendantes.

- ▶ A Genève, **26% des femmes (et 53% des étudiantes) ont été victimes de propos ou de gestes sexistes** dans le cadre de leur pratique sportive.
- ▶ Dans une étude effectuée en France auprès d'un public de sportifs, **seuls 22% des hommes disent partager une opinion positive envers les personnes gays**.
- ▶ Sur le plan européen, les **personnes avec un nom à connotation étrangère ont en moyenne 10% de chance en moins de trouver un club sportif** que celles avec un nom typique du pays dans lequel ils sont établis.

Violences contre soi-même

La violence peut également être dirigée contre soi-même lorsqu'un ou une athlète met en danger directement sa santé et son bien-être physique, psychologique ou émotionnel. Bien souvent, les violences dirigées envers-soi sont la conséquence d'autres formes de violences subies, notamment sur le plan psychologique.

- ▶ En Allemagne, **39% des joueurs et des joueuses de basketball élite âgés de 13 à 19 ans avouent qu'ils ou elles joueraient même s'ils ou elles ne se sentaient pas bien physiquement**.
- ▶ **8,6% d'athlètes de Suisse romande déclarent qu'ils ou elles pourraient céder à la tentation de se doper**.
- ▶ **Le snus semble être de plus en plus en vogue dans les milieux sportifs**, en particulier dans le hockey sur glace et chez les garçons.
- ▶ L'alcool et le sport font bon ménage. **Le sponsoring sportif venant de l'industrie de l'alcool était estimé à 500 millions de francs** par année en 2011.
- ▶ Une étude dans le milieu de la gymnastique montre que **73% d'athlètes à la retraite avouent avoir eu recours à des stratégies de contrôle de leur poids** durant leur carrière.

Les principales actions de prévention

Les principales actions de prévention des violences et abus dans les sports répertoriés rassemblent des campagnes de communication, des démarches visant la sensibilisation des acteurs et actrices du sport, les formations, les contraintes et l'arsenal légal. En Suisse, la récente révision de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (OESp) (entrée en vigueur le 1^{er} mars 2023) va avoir de forts impacts sur les organisations sportives basées en Suisse dans les années à venir. Les trois principales mesures sont les suivantes :

- ▶ Obligation de **se conformer aux nouveaux statuts en matière d'éthique** pour solliciter des aides financières auprès de la Confédération.
- ▶ Création de la **plateforme de signalement Swiss Sport Integrity**
- ▶ Obligation pour les fédérations nationales d'atteindre **40% de femmes dans les organes dirigeants** (présidences et comités).

Besoins des clubs

Les principales thématiques sur lesquelles les clubs souhaiteraient mettre en place des actions de prévention (via le suivi de club cool and clean) sont les suivantes : nutrition, charte éthique, pressions psychologiques, maltraitements. Une large variété d'autres requêtes ont également été formulées.

Conclusion/recommandations

Trois axes d'action ont été identifiés :

- 1) La transformation de la culture sportive
- 2) La sensibilisation et la formation des actrices et acteurs du sport
- 3) L'accompagnement des victimes et le monitoring des violences

Un plan d'action définira en détail les différentes mesures et actions qui découlent de ces trois axes.

1. Introduction : cadre de l'enquête et définitions

Le mandat de chargé de prévention est divisé en quatre phases. Il a débuté le premier août 2022 et se terminera le 31 juillet 2024. Ce présent document met un terme à la deuxième phase « *Analyse et recommandations* ».

Phase n°1 (août – octobre 2022) : Problématique et plan de travail

La première phase avait pour but de tracer les lignes directrices du projet : définition du concept, du cadre de l'analyse, du type d'intervention et des collaborations (groupes d'acteurs et d'actrices). Constitution d'un plan de travail qui résume les diverses étapes du projet.

Phase n° 2 (novembre 2022 – mars 2023) : Analyse et recommandations

La seconde phase concerne la récolte d'informations nécessaire pour avoir une compréhension la plus précise possible des diverses formes de violences qui ont lieu ou peuvent avoir lieu dans les milieux sportifs genevois. Les données seront récoltées dans la littérature primaire et secondaire, via une revue de presse et à travers une série d'entretiens avec le milieu sportif genevois et celui de la prévention.

Phase n° 3 (avril-septembre 2023) : Création du dispositif (validation des premières mesures et actions à mettre en œuvre)

Phase n° 4 (octobre 2023 – juillet 2024) : Mise en œuvre, suivi et évaluation

1.1 Bref historique de la prévention des violences dans les milieux sportifs genevois

Il faut remonter près d'un siècle en arrière, soit en 1931, pour voir émerger la thématique de la prévention des violences dans le sport à Genève avec l'introduction d'un « contrôle médico-sportif destiné à mettre en garde les élèves contre l'abus d'un sport mal surveillé et dépister certaines affections liées à la pratique sportive » (Mahler et al., 2006). A partir de 1958, l'Office de la jeunesse rassemble plusieurs services destinés à protéger et promouvoir le bien-être des enfants et adolescent-es, dont le Service des loisirs de la jeunesse (SLJ) et le Service de santé de la jeunesse (SSJ). En 1985, ces derniers engagent une collaboration avec l'association genevoise des entraîneurs, qui donne naissance à la rédaction de la Charte des droits de l'enfant dans le sport (CDES), adaptée des travaux de Martens et Seefeldt (1979). La CDES est ratifiée en 1988 par l'ensemble des clubs sportifs du canton de Genève, puis diverses institutions internationales dont le Panathlon International en 1995 et complétée en 2000 pour intégrer des problématiques émergentes telles que le dopage. A cette époque, l'intensification de la pratique sportive à un âge de plus en plus précoce commence à alerter psychologues, pédagogues et médecins du sport. Ces derniers, dont faisait partie l'ancien footballeur international helvétique Lucio Bizzini, mettent alors en avant l'importance d'adapter la pratique sportive à la spécificité des enfants. Les promoteurs de la charte mettent en avant l'idée que le sport possède un certain nombre d'idéaux (notamment le développement d'aptitudes physique, psychologiques, sociales et relationnelles) qui peuvent être compromis « par des enjeux qui lui sont étrangers, de nature politique, nationale ou économique » (Mahler et al., 2006, 1774).

Le premier programme de prévention nationale dans le sport remonte au début des années 1990 dans un contexte de consommation de drogues dures qui fait la une des médias. La campagne Drogue ou Sport (1992-1999) est alors utilisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Conseil Fédéral « comme tribune pour la politique de lutte contre la toxicomanie de la Confédération » (Kellerhalls et Gervasoni, 1999, 51). Tout comme les travaux autour de la Charte des droits de l'enfant dans le sport, il ne s'agit pas prioritairement de lutter contre les dérives du sport. L'objectif est d'utiliser le sport comme « setting » permettant de faire passer des messages de prévention.

La campagne LaOla est lancée en 2000, soit à la suite de la campagne Drogue ou Sport. Elle a pour objectif de prévenir les dépendances et promouvoir la santé dans les clubs sportifs. A nouveau, le club sportif est perçu comme un lieu idéal pour atteindre les jeunes en dehors du cadre scolaire. La thématique est élargie à la lutte contre différentes formes d'addictions, en particulier le tabac et l'alcool.

Une prise de conscience de l'ambivalence du rôle du sport commence à se faire dans les années qui suivent le lancement de LaOla. Ainsi, dans son manuel d'information de base du moniteur et de la monitrice apportant des suggestions en matière de prévention des toxicomanies chez les jeunes, l'Office fédéral du sport cite divers « dangers du sport » : risques d'accidents et blessures, exclusion des perdant-es, comportements agressifs ou encore, effets néfastes sur l'environnement.

A Genève, le programme LaOla est déployé dans tout le canton pendant une quinzaine d'années, avant d'être repris et poursuivi à Bernex uniquement. Le concept visait à :

- ▶ Relayer les principes de promotion de la santé et de prévention contre les abus et les dangers dans les clubs sportifs (addictions mais aussi violences et discriminations).
- ▶ Soutenir l'encadrement de jeunes sportives et sportifs du canton afin de contribuer à leur développement harmonieux et à la promotion de leur santé, dans le cadre des activités sportives offertes par leur club.

LaOla Genève comptait un groupe de pilotage et un groupe « ressource ». Une des idées phares du projet était précisément la création d'un réseau de spécialistes capables d'intervenir auprès de clubs en cas de problèmes. En 2005, 80 clubs ont été réunis afin de lister les principales problématiques auxquelles les clubs faisaient face. Parmi la quarantaine de thématiques abordées lors de cette soirée, la majorité était liée aux difficultés de gestion d'un club (gouvernance), aux incivilités venant des jeunes et des adultes, et à la consommation de produits.

Le succès et les limites de LaOla ont été abordés lors d'une rencontre avec plusieurs anciens membres du groupe de pilotage. Parmi les éléments qui ont bien fonctionné, les membres évoquent : la mise en place d'un groupe ressource, d'un point de contact unique dans le canton et une action sur le plan local. Les dysfonctionnements principaux mentionnés étaient l'absence de financement afin de pérenniser le concept et la difficulté de jouer un rôle préventif – à défaut d'être capable d'être réactif en cas de problème. En complément, la pré-enquête réalisée en 2015 par l'Université de Fribourg avait identifié comme principal problème une faible mobilisation du dispositif par le milieu sportif malgré le constat de l'augmentation des difficultés vécues par les clubs et notamment l'augmentation du sentiment de devoir faire face à des problèmes extra-sportifs (Aceti et Soulet, 2015). Si le programme LaOla a perduré à Bernex et existe encore aujourd'hui sous une forme informelle, il a cessé ses activités depuis plusieurs années à l'échelle du canton.

Plus récemment, deux contextes particuliers ont contribué à remettre au goût du jour la thématique de la prévention des abus et des violences dans le sport à Genève. Le premier se situe autour des actes de violences physiques extrêmes lors de matchs de football amateur qui a abouti au Programme cantonal de prévention dans le football amateur genevois lancé après des Etats généraux. Le deuxième contexte est celui des révélations de plus en plus fréquentes de violences subies par des athlètes féminines, notamment dans le cadre de la gymnastique à Macolin, et qui a abouti à d'importantes réformes – en cours – dans l'organisation et la gestion du sport en Suisse.

Ce rapide historique de la prévention de la violence dans le sport à Genève permet de faire le constat suivant : on observe un glissement progressif de l'utilisation principal du sport comme « setting », à savoir un lieu idéal pour mettre en place des actions de prévention de problématique de société, à un lieu qui possède en soi certaines conditions favorables à l'émergence de violences. Ce changement de paradigme s'explique en grande partie par le développement de la littérature scientifique en sciences du sport qui, dès les années 1980, aide à comprendre comment fonctionne le monde sportif de l'intérieur.

Malgré les limites du sport et les risques inhérents à la pratique qui seront évoqués dans la suite de ce travail, il est néanmoins essentiel de ne pas sous-estimer l'autre face de la médaille. Le sport est un outil qui, s'il est utilisé correctement, peut faire la promotion de bonnes pratiques, notamment dans le domaine de la santé ou de la cohésion sociale. Cet aspect est essentiel dans l'optique de la mise en place de politiques publiques.

1.2 Violences et éthique dans le sport : définitions

Violences dans le sport

Définir les types d'abus et de violences dans le sport est une tâche complexe pour plusieurs raisons :

- ▶ les violences dans le sport recouvrent un spectre relativement large et diversifié de pratiques
- ▶ le concept de violence est socialement construit (ce qui est considéré comme de la violence dans un contexte précis ne l'est pas forcément ailleurs), et donc particulièrement contesté

- ▶ les violences sont à la fois objectives et subjectives (ressenties).

Néanmoins, cette étape de définition des types d'abus et de violences dans le sport est essentielle car elle va déterminer les comportements qui vont ensuite être mis en lumière et la manière d'y répondre, de les expliquer et d'y remédier.

Lorsqu'elles sont dirigées contre les athlètes, les violences prennent principalement trois formes différentes : les violences institutionnelles, les violences interpersonnelles et les violences envers soi (Parent et Fortier, 2018). D'une manière similaire, Mountjoy et al. (2015) parlent de facteurs de risques qui viennent tantôt du contexte organisationnel, du contexte relationnel et de l'individu.

La situation de jeu ou de match est également un élément à prendre en compte, en particulier lors d'une rencontre sportive. Le moment, l'endroit, l'adversaire en question peuvent avoir un rôle déclencheur. Un arbitrage injuste peut être considéré comme un type d'interaction conflictuel (Traclet et al., 2011). Spaaij et Schailée (2019) insistent beaucoup sur le rôle joué par les « bystanders », soit l'ensemble des personnes qui assistent physiquement à une rencontre (coaches, spectateurs et parents en particulier), dans le déclenchement des actes de violences sur et autour des terrains.

Dans un premier temps, il est important de prendre en compte le contexte plus large dans lequel ces violences prennent place. Le contexte socio-organisationnel fait office de « terreau fertile » à l'avènement de violences. Il rassemble toute une série de normes, de valeurs, de règles et d'actions qui n'ont pas d'impact direct sur les individus mais qui, de manière indirecte, contribuent à des formes de violence. Certaines de ces violences institutionnelles sont intégrées dans le fonctionnement de la culture sportive.

La grande partie de ce travail se focalisera sur les violences qui touchent le plus directement les athlètes, à savoir les violences contre les autres, entendues comme types d'agressions ou d'abus de la part d'une personne ou d'un groupe de personnes à destination d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes. Dans ses statuts en matière d'éthique publiés en 2022, Swiss Olympic classe dans les « mauvais traitements » les violences physiques, sexuelles, psychiques (qui comprend les violences verbales), les discriminations ainsi que la non-assistance à des personnes en danger (Swiss Olympic, 2022).

Les actes de violences peuvent aussi être perpétrés contre soi-même. Young (2019) utilise le terme de « violence against the self ». Nous pensons ici au fait de performer « sous la douleur », aux différentes formes d'addictions (alcool, cigarette, drogue, jeu), au dopage ou encore aux comportements compensatoires afin d'augmenter sa masse musculaire ou de réduire son poids.

Enfin, certains auteurs et autrices élargissent le cadre de ces violences à des actes perpétrés contre des tiers non-humains. C'est notamment le cas de Young qui évoque des violences contre l'environnement voire contre les animaux. La violence peut également s'adresser au sport en lui-même, si l'on pense aux matchs truqués ou au dopage (qui entre aussi dans cette catégorie), qui viennent remettre en question l'« équité sportive ». Elles peuvent enfin être perpétrées envers l'environnement (complexe énergivore en électricité, utilisation d'engrais pour pelouse, arrosages systématiques en été, absence de recyclage) ou encore contre les animaux (traitement des chevaux dans le cadre de l'hippisme).

Conscients que nos ressources sont limitées, nous avons pris le parti de classer ces quatre types de violences. Nous proposons de nous focaliser en priorité sur les formes de violences institutionnelles (chapitre 3), envers les autres (chapitre 4) et envers soi-même (chapitre 5) qui sont celles qui apparaissent comme les plus récurrentes dans le contexte local genevois. Une étude complémentaire serait nécessaire afin de mieux comprendre les autres formes de violences (chapitre 6), en particulier celles contre l'environnement, qui sont de plus en plus documentées.

Ethique dans le sport

La question de l'éthique dans le sport est intimement liée aux différentes « affaires » qui ont éclaboussé les milieux sportifs ces dernières décennies.

En Suisse, la notion d'éthique dans le sport est de plus en plus utilisée depuis 2020, soit depuis les révélations de nombreux abus commis au sein du Centre fédéral de performance de Macolin de la Fédération suisse de gymnastique, ayant abouti à la réalisation de « Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse » et à la modification de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique en mars 2023.

Les statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic, valables depuis le 1^{er} janvier 2022, listent tous les comportements contraires à l'éthique. Ces derniers sont répartis en quatre grandes catégories :

- 1) Les mauvais traitements (discrimination et inégalité de traitement ; atteinte à l'intégrité psychique, physique et sexuelle et non-respect du devoir d'assistance)
- 2) Les abus d'une fonction au sein d'une organisation sportive à des fins privées ou pour générer des avantages personnels (corruption et non-divulgaration de conflits d'intérêts)
- 3) Le comportement déloyal
- 4) Les incitations, complicités et tentatives

De son côté, le nouvel article 72d de la loi sur l'encouragement du sport et de l'activité physique définit sept obligations de comportement qui découlent de la Charte d'éthique du sport :

- Lutter contre les discriminations
- Lutter contre la violence physique, l'exploitation et les abus sexuels
- Lutter contre le surmenage et les atteintes à l'intégrité psychique telles que les menaces, les humiliations, le harcèlement sexuel ou moral
- Protéger et promouvoir le développement global, en particulier celui des athlètes mineur-es
- Protéger l'environnement contre toute atteinte excessive liée à la pratique sportive
- Assurer la loyauté des compétitions sportives en luttant contre le dopage, la manipulation des compétitions et les violations graves des règles sportives
- Empêcher la consommation de substances nicotiques et d'alcool pendant le sport

1.3 Cadre de l'analyse

Une autre tâche importante consiste à délimiter le cadre de la présente analyse, en particulier les formes de violences et le type de pratique sportive. Bien que l'ensemble des violences et pratiques devraient faire l'objet d'une attention particulière, la priorité ira aux violences envers les autres à l'œuvre au sein des sports organisés et reconnus par J+S ou Swiss Olympic mais non-professionnels.

En résumé, voici le cadre de l'analyse et les priorités :

Formes de violences

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| – Violences contre les autres | Priorité n° 1 |
| – Violences envers soi-même | Priorité n° 2 |
| – Autres formes de violence | Priorité n° 3 |

Type de pratique sportive

- | | |
|--|---------------------|
| – Sports organisés et reconnus J+S ou Swiss Olympic | Priorité n° 1 |
| – Sports non-reconnus et en libre accès | Priorité n° 2 |
| – Sports professionnels (sections pros de GSHC et SFC) | Exclus de l'analyse |

2. Méthodologie

Le présent rapport est le fruit d'un important travail de récolte de données le plus varié et complet possible permettant de baser nos recommandations sur une analyse objective, tout en tenant compte des contraintes «pragmatiques» du terrain.

Tout d'abord, il a été décidé lors du premier COPIL (1^{er} septembre 2022) de ne pas s'engager dans une récolte de données primaires via des questionnaires. A l'unanimité, les membres du COPIL ont fait part de leur doute quant à la faisabilité de la démarche à ce stade du projet. Nous nous sommes dès lors concentrés sur une revue de littérature scientifique sur la thématique des violences dans les milieux sportifs, la récolte d'informations sur les actions déjà mises en place à Genève et ailleurs ainsi qu'à une récolte d'informations qualitatives à travers des entretiens avec des personnes ressources.

Ce travail consiste principalement en une très large revue de la littérature sur la thématique des violences dans le sport. Plus d'une centaine de publications scientifiques (voir bibliographie en fin de document) ont été lues et prises en compte dans la rédaction de ce rapport. A l'aide d'une revue de littérature exhaustive, nous serons capables de rassembler, analyser et organiser les résultats de travaux scientifiques déjà existants sur la thématique des violences et abus dans le sport. Cela nous permettra d'éclairer le phénomène à la lumière d'autres travaux, effectués dans d'autres contextes, par d'autres personnes, mais sur un sujet relativement similaire.

La lecture de plusieurs rapports d'analyse complète la revue de littérature. Citons, entre autres, le rapport d'enquête externe réalisé dans le cadre d'abus survenus dans les milieux de la gymnastique rythmique et artistique à Macolin (Rudin Cantieni Rechstanwalte, 2021), divers rapports récents sur des agressions sexuelles et sévices physiques dans le hockey sur glace au Canada¹ ou dans le football aux Etats-Unis (Yates, 2022), voire des travaux sur des disciplines qui comportent de fortes similarités avec le monde sportif telles que la danse (Carreras et Huber, 2022).

Une veille médiatique a été mise en place entre le début du mois d'avril 2022 et la fin du mois de mars 2023. Chaque article en lien avec la thématique des violences et abus a été conservé et intégré à la réflexion afin de nourrir l'état des lieux d'exemples concrets. Les principaux médias qui ont fait l'objet d'une veille sont les suivants : La Tribune de Genève, Le Temps, RTS.

Les entretiens effectués n'ont pas été enregistrés mais préparés à l'avance. Des notes ont été prises durant toutes les discussions et systématiquement retranscrites. Entre le 1^{er} aout 2022 et le 31 mars 2023, 93 personnes issues des milieux sportifs genevois voire suisses, des milieux de la prévention, des collectivités publiques et du monde académique, ont été rencontrées. La majorité des rencontres se sont faites en présentiel ou par visio-conférence et plus rarement par téléphone. Le détail des personnes rencontrées est le suivant :

- ▶ 39 membres de clubs ou association sportives
- ▶ 23 experts et expertes des milieux de la prévention
- ▶ 23 représentants et représentantes de collectivités publiques
- ▶ 8 personnes issues du milieu académique en sciences du sport

3. Violences dans le sport: le rôle du contexte socio-organisationnel

A la suite des révélations d'abus sexuels dans le milieu du hockey sur glace au Canada, médiatisées en 2022, 28 chercheurs et chercheuses ont transmis une lettre ouverte à la Ministre fédérale canadienne des sports. Dans ce courrier, ils et elles insistent en particulier sur un point : « les incidents au hockey ne sont pas causés par quelques pommes pourries ; ils témoignent de problèmes systémiques et sont symptomatiques d'une culture enracinée dans le hockey »². Ce constat est fait par un nombre de plus en plus important d'académiques qui enquêtent au sein des milieux sportifs.

Avant d'entrer dans le détail des diverses formes de violences et abus dans le sport, et en particulier dans le contexte genevois, nous souhaitons revenir sur les principales raisons qui font que le sport est un lieu qui peut s'avérer propice à différentes formes de violences et d'abus.

3.1 Les liens entre sport et violences

Si certains comportements violents s'observent dans le sport, ce n'est pas uniquement que le sport est le simple « miroir de la société » comme cela est souvent entendu³. Une partie de la violence au sein du sport vient du rôle qui lui a été confié dans le cadre de la pacification progressive des sociétés occidentales (Elias et Dunning, 1994). Le sport a eu pour fonction une libération partielle et contrôlée des pulsions et des émotions. Sous une autre forme, l'invention du parlement en Angleterre joue un rôle similaire, comme forme pacifiée de compétition politique.

Le sport dans sa forme actuelle et institutionnalisée (dès la fin 19^e siècle) a donc été construit dans l'idée de régler les conditions de jeu, afin que la violence soit sous contrôle. Toutefois, les frontières entre ce qui serait considéré comme de la violence légitime et illégitime sont poreuses. Le contexte sportif peut donc encourager une certaine forme de violence

1 « Sexual violence and misogyny are deeply rooted problems in men's ice hockey », lettre transmise par 28 chercheurs et chercheuses à la Ministre des Sports canadienne le 26 juillet 2022 : <https://www.hockeyabuseopenletter.com/>

2 Ibid.

3 Manda Beck (2022). « Le racisme dans le sport : un miroir de notre société », <https://blog.nationalmuseum.ch/fr/2022/04/le-racisme-dans-le-sport-un-miroir-de-la-societe/>

ou, du moins, des comportements qui sont tolérés «au nom du sport» alors même qu'ils peuvent être vécus ou perçus comme violents.

Dès lors, les conditions mêmes du développement et de la pratique sportive, la « culture sportive », offre les conditions favorables à la présence de formes de violences ou d'abus. La littérature scientifique met généralement en avant les éléments suivants :

- ▶ Une acceptation généralisée de certaines formes de violences et de douleurs.
- ▶ Une gouvernance de type « top-down », qui privilégie le pouvoir des adultes sur les enfants et qui ne donne que rarement la parole à ces derniers.
- ▶ Des coaches avec un niveau de formation relativement limité par rapport à d'autres pratiques professionnelles pourtant moins sensibles⁴.
- ▶ Une forte valorisation de la masculinité et de la culture du patriarcat, qui contribue à dévaloriser voire à exclure des postes à responsabilité les femmes et d'autres minorités.

La violence fait partie du sport. Les enfants – en particulier les jeunes garçons – sont socialisés dans un contexte où l'on apprend à accepter une forme de violence, la douleur, l'effort et les risques de blessures. Le vocabulaire de la douleur est souvent utilisé et valorisé : « se faire mal », « se dépasser », « se mettre dans le rouge pour atteindre son objectif ». Dans certains sports, la nécessité de sculpter son corps (perdre du poids ou, à l'inverse, prendre de la masse), passe par une acceptation de la douleur liée à cette transformation physique, et potentiellement des addictions. Dans certains sports, comme le hockey sur glace, la violence contre les autres est même valorisée, notamment dans les remarques des commentateurs sportifs (Young, 2019). Dans le football, commettre une faute envers un adversaire afin de l'éviter de marquer un but est souvent considérée comme une « bonne faute ». La violence est souvent justifiée par la nécessité de produire des résultats performants (David, 2004). Cette culture d'obéissance et de dépendance produit et nourrit d'une part un certain culte du silence et passe, d'autre part, par des processus de socialisation (et de hiérarchisation) tout à fait spécifiques et consciencieux, imposés systématiquement aux sportifs et aux sportives (East, 2012 ; Desrochers Laflamme, 2021). En ce sens, Atkinson et Young (2008) parlent du sport comme une sous-culture violente.

Afin d'expliquer pourquoi les sportifs et les sportives acceptent de subir de tels actes de violence, Hughes et Coakley (1991) ont développé le concept de « déviance positive » ou de « surconformité aux normes et valeurs du sport ». Les auteurs observent que, contrairement à ce qui est souvent avancé, la violence dans le sport n'est pas le fruit du rejet de normes, règles ou principes moraux. Au contraire, elle découle de l'acceptance d'un engagement inconditionné à des normes éthiques du sport.

Quatre normes éthiques du sport sont mises en avant par les deux auteurs :

- ▶ se sacrifier pour son sport qui doit devenir son principal centre d'intérêt devant l'école, la famille, les amitiés ou les autres passions
- ▶ se distancier des autres athlètes en visant la perfection durant les entraînements et les compétitions
- ▶ accepter la douleur et les risques
- ▶ repousser sans cesse ses limites

Comme le montrent de nombreux auteurs et autrices (Anderson et White, 2018 ; Coker-Cranney et al., 2018 ; Young, 2018), se surconformer aux normes éthiques du sport, en laissant de côté son esprit critique, peut tendre à accepter voire à promouvoir des situations extrêmes et dangereuses.

Le mode de gouvernance très pyramidal du sport – avec un seul gagnant ou une seule gagnante – est un autre élément qui constitue un terreau fertile à certaines formes de violences. Il ne permet pas facilement la remise en question. Bien souvent, on privilégie le pouvoir des adultes sur les enfants à qui l'on demande d'obéir. L'encadrement des jeunes athlètes est dans la plupart du temps géré par un entraîneur ou une entraîneuse, souvent bénévole, qui a suivi une formation de quelques jours. Anderson et White (2018) s'étonnent de constater qu'apprendre à couper les cheveux nécessite une formation largement plus contraignante que celle qui permet ensuite d'encadrer des enfants dans la pratique sportive. Pour illustrer à quel point il semblerait opportun de renforcer la formation des entraîneurs et des entraîneuses, nous ajoutons

⁴ La formation de base J+S dure généralement 6 jours et n'est pas suivie par toutes les moniteur-trices. Dans certains sports, comme le football, près d'un tiers des moniteur-trices ne sont pas formés (Extrait d'entretien avec des employés du Service des sports et de l'éducation physique du Canton de Vaud (SEPS) et de l'Office cantonal de la culture et du sport à Genève (OCCS).

à ce qui vient d'être dit que les enfants côtoyés par les coaches peuvent facilement se retrouver dans des situations de vulnérabilité (blessures, émotions, nudité, etc.). La relative brièveté de la formation des entraîneurs et des entraîneuses contraste fortement avec le pouvoir de ces derniers sur les enfants.

3.2 Faire du sport pour devenir un homme

Il nous semble ici nécessaire de nous arrêter sur l'origine du rôle du sport comme outil de construction de la masculinité. Les sports dits modernes trouvent leur origine en Angleterre, durant la période de la révolution industrielle, au moment où le travail agricole en campagne est progressivement remplacé par un travail industriel en zone urbaine. Aux revenus réguliers – qui ne dépendent plus des conditions météorologiques – s'accompagnent l'avènement du temps libre entre périodes de travail intensif. C'est à ce moment-là que se développent les sports modernes qui deviennent peu à peu accessibles à une large partie de la population et plus uniquement aux plus riches.

Progressivement, le sport est enseigné dans des écoles pour jeunes hommes de classe sociale aisée, appelées *Public Schools*. Il devient alors un outil efficace dans l'éducation des garçons, les socialisant aux valeurs utiles à cette nouvelle forme d'économie (discipline, obéissance, honneur, travail intensif, etc.).

L'autre effet de l'industrialisation se situe au niveau du genre. Bien que la division des tâches fût aussi présente dans le monde agricole, l'avènement de la révolution industrielle marque une division claire entre responsabilité dans l'éducation des enfants – attribuée aux femmes – et contribution au revenu familial – attribuée aux hommes. Progressivement, les femmes deviennent les seules responsables de l'éducation des enfants, alors que les hommes, dont les journées sont particulièrement longues, ne voient que peu leur progéniture. Pour les hommes, confier l'entière responsabilité de l'éducation des jeunes (hommes) aux femmes comporte un risque: une féminisation progressive de la société.

Le développement du sport a donc permis de maintenir le pouvoir patriarcal. Le sport, à travers les coaches qui encadrent les jeunes hommes, a reçu la responsabilité de former des jeunes hommes forts. Afin de s'assurer que les hommes maintiennent des relations de pouvoir sur les femmes, la force et la violence ont pris une place importante dans la pratique sportive, et les femmes en ont été exclues (Anderson et White, 2018). Les femmes ont certes été encouragées à faire un peu d'activité physique mais des pratiques douces, afin de ne pas mettre en péril leur capacité à faire naître des enfants sains, selon les croyances médicales de l'époque. Ainsi, le sport ne se contentait pas uniquement de reproduire la division genrée du monde social ; les compétitions sportives devenaient les lieux incontournables de renforcement des comportements masculins (Hargreaves, 1995).

Aujourd'hui, la tolérance à la violence, aux risques, à la douleur et aux blessures n'est pas qu'un processus social passif auquel les hommes sont confrontés. Cette tolérance à la violence constitue un processus actif qui contribue à renforcer l'identité masculine (Young, 2018).

Bien que les femmes soient aujourd'hui largement acceptées et actives dans un grand nombre de sports, les activités les plus médiatisées restent des sports dits masculins, où ce qui est valorisé est la force, la hauteur ou la vitesse. Cela amène dès lors à exclure les femmes, à qui l'on demande précisément de ne pas être trop musclées et de conserver leur féminité.

3.3 Sport et culture : même combat ?

Il est intéressant de constater que les éléments mentionnés ci-dessus comme faisant partie de la culture sportive se retrouvent assez largement dans le milieu de la danse.

Dans le sillage du mouvement « MeToo », les révélations publiques d'abus dans le domaine de la danse se sont soudainement succédées. Ces dernières concernent d'une part les compagnies indépendantes (Cie Interface, Valais & Cie Alias, Genève), les structures institutionnelles (Ballet Bèjart Lausanne, Vaud) ou encore les écoles (Rudra Bèjart, Vaud).

A Genève, les révélations de harcèlement sexuel qui ont éclaté au sein de la compagnie Cie Alias ont fait l'objet d'une enquête détaillée. Dans l'introduction de leur rapport sur les dispositifs de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel dans le domaine des arts de la scène, Carreras et Huber (2022) mentionnent trois éléments qui ont favorisé des violences sexistes et sexuelles :

- ▶ une concentration importante des pouvoirs entre les mains d'une seule personne, ce qui inclut une dépendance importante vis-à-vis d'elle ;

- ▶ des comités bénévoles souvent constitués de personnes peu conscientes de leurs responsabilités légales et peu formées aux questions d'atteinte à l'intégrité personnelle et à la personnalité, situation qui empêche la mise en place d'un réel cadre de travail ;
- ▶ un rapport particulier aux limites physiques et/ou émotionnelles, qui peut être source de dérapage. Dans un contexte de grande compétition, s'opposer à certaines conditions de travail est particulièrement délicat, suivant l'âge, le genre, les ressources et la reconnaissance dont on bénéficie, ou pas.

Même si des différences existent entre les milieux sportifs et des arts de la scène, des parallèles peuvent ainsi clairement être établis, que cela soit dans l'analyse des problématiques ou dans les recommandations à donner afin de limiter les actes de violences ou y répondre de manière ciblée et adéquate.

4. Violences contre les autres

La littérature scientifique ainsi que les politiques publiques se sont beaucoup intéressées au rôle pacificateur voire thérapeutique que peut jouer le sport, notamment dans la prévention du crime et des violences (Harwood et al., 2017 ; Mutz et Baur, 2009). Nous souhaitons commencer cette partie en disant que nous ne remettons pas en question ces travaux, ni ne souhaitons minimiser les bénéfices de la pratique sportive sur la santé ou sa capacité à créer et maintenir du lien social entre individus. Néanmoins, force est de constater que les actes de violence dans le sport s'observent dans tous les niveaux de pratique (Spaiij et Schaillée, 2019).

Ce chapitre se focalise sur les violences interpersonnelles et les discriminations, que nous appellerons « violences contre les autres » aussi nommées parfois « violences interpersonnelles »⁵. Une des recherches qui a été beaucoup médiatisée est l'étude « CASES » mise en place par un collectif de chercheurs et de chercheuses européen-nes (Hartill et al., 2021). Ce travail se focalise sur les violences faites contre les enfants (physiques, psychiques, sexuelles et négligence) dans le sport organisé dans six pays européens : Autriche, Belgique, Allemagne, Roumanie, Espagne et Grande-Bretagne. Les principaux résultats sont les suivants :

- ▶ 75% des enfants interrogés ont déclaré avoir subi une forme de violence.
- ▶ 85% des adultes ayant un passé d'athlète estiment que leur expérience était bonne ou même très bonne, ce qui signifie que **la violence est largement normalisée**.
- ▶ La violence contre les enfants est tout autant (voire davantage) présente en dehors du cadre sportif et doit être vue comme un phénomène plus large.
- ▶ La violence psychologique est la plus fréquente (65%), suivie de la violence physique (44%), la négligence (35%) et la violence sexuelle avec ou sans contact (20%).

En Suisse, les chiffres sont relativement similaires. Le pourcentage d'athlètes ayant subi différentes formes de violences interpersonnelles est, dans l'ensemble, relativement élevé. Un récent travail de l'Université de Lausanne (Marsollier et al., 2021) s'est intéressé aux violences interpersonnelles vécues par des jeunes athlètes (16-24 ans) en Suisse romande. Sur les 210 jeunes sportifs et sportives ayant répondu à cette enquête, 75% ont déclaré avoir ressenti au moins une fois dans leur vie d'athlète une forme de violence psychique. Viennent ensuite les violences physiques (53%) puis les violences sexuelles (28%). Seuls 21% des athlètes n'ont pas expérimenté de violence. Les hommes ont fait part de davantage de violence physique et les femmes de violence psychologique. Les violences s'observent la plupart du temps entre athlètes puis de la part d'entraîneurs et d'entraîneuses (surtout violence psychologique).

Si les données sur les violences interpersonnelles dans le sport varient d'une étude à l'autre, en fonction notamment de la méthodologie utilisée par les autrices et auteurs et des contextes culturels, les principaux constats sont les suivants : **les athlètes qui subissent des actes de violences sont nombreux ; les actes sont principalement d'ordre physique, sexuel et psychologique ; les trois principales formes de violences se recoupent (voir Figure 1 ci-dessous) et la violence psychologique est celle qui est la plus fortement ressentie.**

⁵ Parent et Fortier (2018) définissent les violences interpersonnelles comme des violences entre individus, incluant des violences venant d'un adulte en position d'autorité tel qu'un coach ou une coache, des violences entre athlètes et par les spectateurs ou spectatrices.

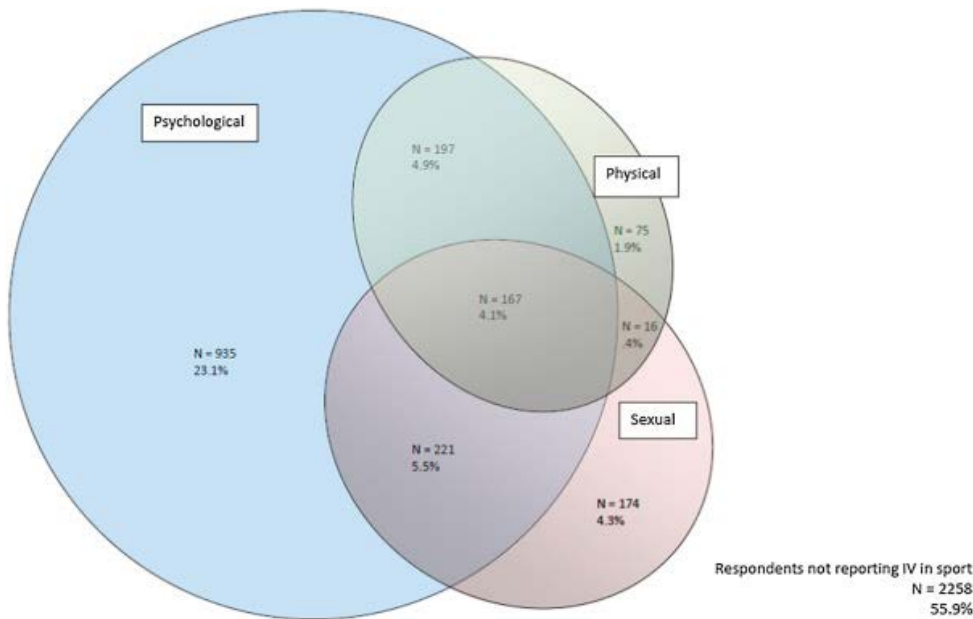


Figure 1: Proportions et chevauchements des principales formes de violences interpersonnelles (Source: Vertommen et al., 2016).

Ce chapitre revient en détail sur les trois principales formes de violence dans le sport (atteinte à l'intégrité physique, sexuelle et psychologique)⁶. Enfin, nous nous arrêterons sur les différents types de discriminations (sexisme, envers la communauté LGBTQ+, racisme) à l'œuvre dans les milieux sportifs.

Et à Genève ?

Les seules données disponibles concernant les actes de violence dans le sport à Genève nous viennent d'une enquête auprès de participantes et participants au programme sports-arts-études (SAE) qui s'est intéressée à la perception de la violence chez les jeunes dans leur sport (Mahler et al., 2022). Une majorité de jeunes ayant répondu à l'enquête ne perçoivent pas leur sport comme particulièrement violent ou dangereux. Si plusieurs sont d'avis que la violence existe, ils ou elles sont d'avis qu'elle fait partie du sport du moment et qu'elle est acceptable si elle se situe dans les limites du règlement.

Il convient néanmoins d'interpréter ces résultats avec une certaine prudence car l'échantillon est relativement faible (99). Mais surtout, les jeunes ayant répondu font partie de l'élite sportive du canton dans chacune de leurs disciplines respectives. Il est fort à parier qu'ils sont donc socialisés à différentes formes de violences qu'ils ne perçoivent donc pas comme telles. Dans ce sens, les résultats confirment les conclusions de Hartill et al. (2021) et de Marsolier et al. (2021), relayées par Le Temps⁷ : les athlètes ont une tendance à bien tolérer la maltraitance.

4.1 Atteinte à l'intégrité physique

Définition

Swiss Olympic définit l'atteinte à l'intégrité physique comme « toute atteinte immédiate et ciblée à l'intégrité physique d'une personne par des actes délibérés non désirés qui peuvent occasionner des douleurs, d'autres préjudices ou blessures physiques, notamment en frappant, en cognant, en donnant des coups de pied, en brûlant, en adoptant des méthodes d'entraînement inadaptées ou en faisant consommer de l'alcool ou de la drogue sous la contrainte »⁸.

⁶ Moins fréquents et moins documentés, les actes de négligences ont été exclus de l'analyse. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils doivent être minimisés.

⁷ « Trop de jeunes athlètes tolèrent la maltraitance », Le Temps, 8 mars 2023.

⁸ Swiss Olympic (2022). Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse.

L'atteinte à l'intégrité physique dans le cadre sportif

Les violences physiques peuvent prendre des formes très variables dont les principales sont :

- ▶ les violences entre joueurs ou joueuses sur le terrain
- ▶ le bizutage
- ▶ les violences de la part d'entraîneurs ou d'entraîneuses sur les jeunes athlètes
- ▶ les violences de la part des spectateurs (surtout masculins)

Concernant les violences sur le terrain, Chaboche et al. (2011) ont observé les actes de violences dans le football amateur français et ont conclu que ces derniers prenaient les formes suivantes :

- ▶ **34% d'agressions physiques ou verbales en direction des arbitres. Le bas niveau de formation des arbitres (ou parfois même l'absence totale de formation) est un élément explicatif.**
- ▶ **34% de bousculades ou coups donnés à un adversaire, un ou une dirigeante ou un spectateur ou une spectatrice. Les règlements de compte, parfois très violents, s'observent en particulier chez les 16-18 ans, voire même en-dessous.**
- ▶ 12% d'envahissement ou d'abandon de terrain accompagné de coups.
- ▶ 20% d'actes venant du cadre dirigeant qui, selon les auteurs, souffrent d'un déficit de formation en management ou psychologie des groupes.

Les actes de violence varient fortement d'un sport à l'autre. Ainsi, les athlètes qui s'engagent dans des sports sans contact font preuve de moins de comportements violents que les athlètes qui s'engagent dans des sports avec contacts tels que le basketball, le football américain ou la lutte. Il se pourrait néanmoins que les actes de violences s'expliquent davantage par le profil des participants et participantes qui s'engagent dans des sports de contact ou non que par la nature du sport pratiqué. Contrairement aux violences psychiques et sexuelles, les hommes sont généralement davantage victimes de violences physiques que les femmes, généralement de la part des pairs (Marsollier et al., 2021). Il est prouvé que la pratique sportive n'inhibe en rien la violence masculine. Au contraire, les jeunes hommes sont souvent socialisés dans un contexte qui favoriserait des actes de violences. Kreager (2007) met aussi en avant l'influence des pairs : les jeunes hommes dont les amis jouent au football américain sont plus susceptibles de se battre que les autres hommes. La violence physique peut aussi venir de la part de coaches. Young (2019) montre que, dans certains sports comme le hockey sur glace, les coaches jouent un rôle important dans la légitimation des agressions et l'apprentissage des pratiques violentes.

Le bizutage (hazing » en anglais) est une forme de violence entre athlètes qui s'exprime en dehors du terrain et principalement entre hommes. Il est généralement mis en place par les plus anciens membres d'une équipe et s'adresse aux joueurs nouvellement arrivés. Il peut prendre différentes formes qui impliquent parfois de l'alcool ou de la nudité, à des degrés différents. Il s'agit d'actes qui vont de la blague à l'humiliation, voire qui dégradent, abusent et peuvent même mettre en danger la santé de la personne bizutée, le tout sous la contrainte et sans savoir ce qui va se passer. La fonction première du bizutage est un rituel d'intronisation dans l'équipe. Mais derrière cela, il y a la volonté de « fabriquer du masculin » (Mercier-Lefèvre, 2019). Il s'agit, pour les anciens, de s'assurer que le nouvel arrivé est bel et bien un homme, un vrai, qui supporte la douleur et les humiliations, et corollaire, qu'il n'est pas une femme. En ce sens, le bizutage, qui est également très répandu dans l'armée ou les sociétés d'étudiants, participe à fabriquer du masculin hétéronormé. Dans le sport comme à l'armée, où les hommes vivent une expérience mono-sexuée, mettre à distance des conduites ambiguës permet d'éradiquer tout soupçon d'homosexualité.

Les coaches eux-mêmes ou elles-mêmes peuvent aussi être à l'origine de violences physiques sur leurs athlètes. Celles-ci peuvent prendre les formes suivantes : donner des coups, secouer, pousser ou empoigner, pousser à faire des étirements violents dans les sports exigeant de la souplesse, refuser de subvenir à des besoins élémentaires (s'hydrater durant un entraînement ou aller aux toilettes, limiter le temps de sommeil et de repos ou encore solliciter de manière excessive le corps en raison d'un entraînement trop important ou limiter la récupération (Rudin Cantieni Rechstanwalte, 2021).

Même si les actes de violences physiques de la part de spectateurs, principalement masculins, s'observent dans une grande variété de sports amateurs, elles semblent particulièrement toucher le milieu du football. Une recherche de Nuytens (2010) effectuée auprès de sportifs masculins dans le Pas-de-Calais montre ainsi que les faits violents (agressions physiques, verbales...) s'observent beaucoup plus dans le football que dans le basketball ou le handball, qui sont pourtant également des sports d'équipes et de contacts :

- ▶ un fait « violent » tous les 8 matchs dans le football des districts du Pas-de-Calais lors des rencontres des championnats seniors masculins ;
- ▶ un fait « violent » tous les 26 matchs dans le handball ;
- ▶ un fait « violent » tous les 26 matchs dans le basket-ball.

Nuytens utilise la théorie des petits mondes de Milgram (1974) pour expliquer pourquoi le football est plus touché que les autres sports. Le football est un sport de masse qui possède davantage de clubs et de licencié-es que le basketball et le handball. A partir d'une certaine « taille critique », on observe une absence d'interconnaissances constantes entre les acteurs et les actrices qui pratiquent. Dans un tel contexte, « les compétences (d'arbitrage, d'encadrement, de contrôle de soi...) doivent nécessairement être formalisées et certifiées (par des diplômes, des formations...) puisque la « taille » des cadres empêche une régulation autonome » (Nuytens, 2010, 53).

Et à Genève ?

Dans un article publié dans la Tribune de Genève⁹ en mai 2022, le président de l'ACGF donne quelques chiffres sur les actes de violence dans le football local : sur 350 parties, il estime que 5% dégénèrent. Il cite également le chiffre d'une vingtaine de rencontres par année qui doivent s'arrêter. Dans le même article, d'autres présidents d'association cantonale de football (dans le canton de Vaud et en Valais) font également part de leur inquiétude.

L'ASF publie des statistiques sur le nombre de sanctions distribuées en moyenne durant les matchs permettant une comparaison entre associations régionales. L'ACGF est l'association ayant le quotient de sanction le plus élevé avec 1,2 sanctions distribuées en moyenne par match. Ce chiffre oscille entre 0,89 et 1,11 pour les autres structures régionales.

Enfin, s'il n'existe pas d'analyse systématique des actes de violences physiques dans le milieu sportif genevois, il en existe dans le cadre scolaire. Selon le rapport SIGNA (Hrizi, 2022), publié par le Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'Instruction Publique (DIP), qui porte sur les violences dans le cadre scolaire, le nombre d'« incidents graves »¹⁰ fluctue mais il est resté relativement stable entre 2012 et 2022. S'il a commencé par baisser de près de 400 actes en 2012-2013 à 209 en 2018-2019, il est ensuite repassé en dessus de 300 durant la pandémie de Covid-19 (350 en 2020-2021) avant de redescendre à nouveau à 254 en 2021-2022. La majorité des actes de violences sont perpétrés dans des établissements secondaires I et II. Ces violences prennent le plus souvent la forme d'atteintes à l'intégrité physique (environ 60% des cas) et sont majoritairement perpétrées par des garçons. La tendance montre en outre que les incidents sont de plus en plus signalés auprès d'une instance institutionnelle (police en particulier). Des 29% de cas signalés en 2017-2018, le pourcentage est passé à 52% en 2021-2022.

4.2 Atteinte à l'intégrité sexuelle

Définition

L'abus sexuel renvoie à une participation du sujet par contrainte ou conditionnement à des actes sexualisés : viol, attouchements, chantage sexuel, exhibition, etc. (Brackenbridge, 1997).

Les violences sexuelles dans le cadre sportif

Comme pour d'autres formes de violences, le pourcentage d'athlètes victimes d'agressions sexuelles varie fortement d'une étude à l'autre. **L'étude de Marsollier et al. (2021) sur les violences sexuelles à l'encontre des sportifs et des sportives en Suisse romande arrive à 23,8% de cas.** Une étude qui interroge des étudiants et étudiantes françaises sur les violences sexuelles subies en milieu sportif aboutit à 4% chez les garçons et 10% chez les filles (Joly et Décamps, 2006). Enfin, selon Bermon et al. (2021), qui ont questionné 482 sportifs et sportives de haut niveau dans le milieu de l'athlétisme, 18% d'hommes et 15% de femmes ont subi des abus sexuels.

Il est possible de distinguer deux formes d'agissement, lesquelles sont largement observables dans le cadre des violences sexuelles envers les athlètes en milieu sportif (Décamps et al., 2011) :

⁹ « Lutter contre la violence en éduquant les coaches », TDG, 22 mai 2022, <https://www.tdg.ch/lutter-contre-la-violence-en-eduquant-les-coaches-619198017971>

¹⁰ Le rapport SIGNA définit un incident grave comme ayant une qualification pénale évidente, ayant fait l'objet d'un signalement à une instance spécifique et ayant eu un retentissement important dans le cadre scolaire.

- ▶ Les violences verticales, commises par des auteurs et autrices occupant une position hiérarchique supérieure ou présentant une forme d'ascendance sur la victime.
- ▶ Les violences horizontales, commises par des auteurs et des autrices ayant un statut équivalent à celui de la victime et ne présentant donc pas d'ascendance sur celle-ci.

La perpétration d'une violence sexuelle peut se manifester de différentes façons, dans différents contextes et selon les auteurs et les autrices. Il semblerait qu'il n'existe pas de profils types de l'agresseur ou de l'agresseuse (Marsollier et al., 2021 ; Rudin Cantieni Rechstanwalte, 2021).

Les lieux dans lesquels les abus sont le plus souvent perpétrés sont les vestiaires, les douches, le domicile de l'entraîneur ou de l'entraîneuse, les situations de covoiturage ainsi que les voyages à l'extérieur, les hébergements de nuits durant des stages, des camps d'entraînements ou des compétitions, des initiatives sportives (brimades et bizutages) (Mountjoy et al., 2016 ; Fortier, 2018).

Les manifestations concrètes de violences interpersonnelles à caractère sexuel se présentent sous des formes multiples. Décamps et al. (2009) ont réalisé un listing des différents actes entrant dans ce champ, allant des propos humiliants à caractère sexuel, aux promesses de récompenses ou de privilèges en échange de faveurs sexuelles, en passant par l'exhibition consciente de sa nudité, les actes de voyeurisme, des comportements repoussant progressivement les limites établies (contacts ou gestes de tendresse insistants), le fait de profiter d'une situation donnée (fatigue extrême, sommeil, encouragement ou réconfort) pour toucher ou caresser, subir contre son gré toute forme d'attouchement (baiser, caresse), être contraint de réaliser un geste (baiser, caresse, attouchement) contre son gré, introduction de toute chose ou objet dans la bouche contre son gré, introduction de toute chose ou objet dans les parties génitales/sexuelles contre son gré, toute tentative d'agression sexuelle sans y parvenir et enfin, d'avoir été confronté à tout autre agissement sexuel non désiré (inceste, sodomie, viol, pornographie ou prostitution et leurre d'enfant).

Selon Décamps et al. (2009), les violences sexuelles subies en milieu sportif sont plus fréquentes que celles subies dans l'ensemble des milieux non sportifs. Comment expliquer la prévalence des actes de violence sexuelle dans le sport ? Premièrement parce que la violence masculine est un phénomène social et que le sport n'est pas un espace extérieur à la société. Comme cela a été déjà mentionné plus tôt, le sport se caractérise par une culture qui laisse place à une grande tolérance pour les violences et les blessures physiques qui sont partie intégrante de la pratique sportive.

Une autre caractéristique du milieu sportif est l'inégalité des rapports de pouvoir entre entraîneur.es et athlètes, et le leadership autoritaire. Combinées aux contacts physiques souvent inévitables, au ratio hommes/femmes à dominante masculine et aux systèmes de récompenses, ces conditions favorisent un climat propice aux violences sexuelles envers les jeunes et les enfants. Parallèlement, il existe un risque plus élevé d'abus et de harcèlement aux plus hauts niveaux de performance sportive, ce qui ne signifie pas que les athlètes amateurs et amatrices ne soient pas à risque (Kirby et al., 2000 ; Vertommen et al., 2015).

Dans sa typologie sociologique de la violence en milieu sportif, le rapport québécois de l'INSPQ sur la violence envers les athlètes (Fortier, 2018) distingue et circonscrit les facteurs de risques en trois plans interreliés : relationnels, socio-organisationnels et socio-culturels.

Premièrement, les transgressions de limites sexuelles sont d'autant plus possibles et restent souvent plus longtemps insoupçonnées, étant donné que la notion de dépassement des limites est inscrite dans l'ADN structurel même du sport élite. Cette culture de la performance entraîne une proximité inévitable et particulière avec les figures d'autorités que sont les entraîneurs et les entraîneuses – indispensables à l'encadrement d'un sportif visant un certain barème athlétique. Ainsi, à des écosystèmes sportifs singuliers se prêtent des environnements (camps sportifs, voyages externes) et des situations émotionnelles singulières (défaites, victoires, surmonter des blessures, épreuves, connexion émotionnelle et forte intensité des partages). Il y a donc une forme de dévouement, d'asservissement et de confiance aveugle de la part des athlètes (Cense et Brackenridge, 2001 ; Stirling et al., 2011). Cette confiance aveugle renforce les mécanismes de contrôle et de pouvoir des entraîneurs et des entraîneuses et peut rendre le climat propice aux agressions sexuelles.

En parallèle à l'asymétrie qui gouverne les rapports relationnels de pouvoirs entre athlètes/entraîneurs, une série d'études (Cense et Brackenridge, 2001 ; Stirling et Kerr, 2010) mettent en avant la faiblesse de la surveillance, voire parfois l'abandon total de contrôle de la part des parents sur l'influence de l'entraîneur ou de l'entraîneuse. À l'inverse, les parents qui s'investissent fortement financièrement ou émotionnellement dans la carrière sportive de leur(s) enfant(s) peuvent le conduire à accepter ou tolérer des situations anormales de violences venant de l'entraîneur ou de l'entraîneuse (David, 2004).

Deuxièmement, ces faits s'ajoutent à la palette de violences générées au sein du contexte socio-organisationnel : une culture sportive qui normalise l'imposition de programmes d'entraînements nocifs, qui tolère des contacts physiques brutaux, des comportements sexuels, physiques et émotionnels inappropriés, une acceptation tacite des inégalités entre les sexes et les recours à la discrimination, voire encore des témoins ignorant la présence de signes clairs ou qui les approuvent implicitement (Mountjoy et al., 2016 ; Vertommen, 2022).

Enfin, le dernier facteur de risque est d'ordre socio-culturel. En effet, la normalisation ainsi que la tolérance à la violence sont véhiculées et acceptées par une pluralité d'acteurs du système sportif, tels que les médias, les institutions sportives et une large partie de la population. Cette normalisation de comportements au sein même de la culture sportive contribue périlleusement au cercle vicieux que sont les violences sexuelles (Hughes et Coakley, 1991 ; Kerr, 2010).

Et à Genève ?

Aucune source fiable nous permet d'évaluer l'importance du phénomène des violences sexuelles dans les milieux sportifs genevois malgré une prise de contact établie avec les associations cantonales¹¹

En 2017, la Tribune de Genève faisait mention d'une agression sexuelle (attouchements) d'un moniteur de sport envers une enfant de 10 ans. Le Tribunal des mesures de contrainte ordonna sa mise en détention provisoire pour trois mois. Les faits reprochés se seraient produits dans une piscine communale et dans un appartement¹².

Si le phénomène de la violence sexuelle est peu connu dans les milieux sportifs genevois, il a fait l'objet d'enquêtes approfondies dans d'autres domaines, notamment celui de la culture et de l'éducation. Le milieu des arts de la scène genevois a par exemple lui aussi été touché par des agressions sexuelles ces dernières années, comme le rappellent les autrices du mandat d'analyse des dispositifs de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel dans le domaine des arts de la scène à Genève (Carreras et Huber, 2022). Dans son rapport, le 2^e Observatoire mentionne notamment des actes d'ordre sexuel par le directeur artistique commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance ainsi que de multiples abus et attouchements sexuels de la part du chorégraphe envers des artistes-interprètes.

Enfin, de manière plus large, les abus semblent être de plus en plus commis par des personnes mineures. En avril 2022, la police genevoise indiquait dans la Tribune de Genève que le nombre de mineurs et mineures impliqués dans des infractions d'ordre sexuel avait triplé depuis 2015¹³. Dans le même article, le Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'agressions sexuelles (CTAS) indique que les plaintes se sont également faites plus nombreuses, à l'encontre d'abuseur-euses mineur-es et majeur-es.

4.3 Violences psychologiques

Définition

La plupart du temps, les violences physiques ou sexuelles dont il a été question dans les deux parties qui précèdent s'accompagnent de souffrances sur le plan psychique (Vertommen et al., 2016). Néanmoins, des violences psychologiques peuvent aussi être ressenties sans acte physique ou sexuel. Par violence psychologique, il faut donc spécifiquement entendre des actes non-physiques qui blessent la santé psychologique ou le développement d'un enfant (Hartill et al., 2021).

Les violences psychologiques dans le sport

La littérature scientifique s'accorde sur le fait que la violence psychologique représente la forme de violence la plus répandue dans les milieux sportifs (Marsollier et al., 2021 ; Vertommen et al., 2016 ; Stafford et al., 2015), même si les chiffres varient assez fortement d'une étude à l'autre, d'un sport à l'autre, et d'un pays à l'autre. Ainsi, en Belgique et aux Pays-Bas, 38% des 4043 jeunes ayant répondu à un questionnaire évoque l'expérience d'une forme de violence

11 Courriel envoyé en janvier 2023 à toutes les associations sportives cantonales reconnues par l'Association Genevoise des Sports.

12 « Moniteur de sport accusé d'abus sexuel sur mineur », 20 Minutes, 26 janvier 2017, <https://www.20min.ch/fr/story/moniteur-de-sport-accuse-d-abus-sexuel-sur-mineur-777308712468>

13 « Les mineurs de plus en plus impliqués dans des délits sexuels ». TDG, 21 avril 2022, <https://www.tdg.ch/les-mineurs-de-plus-en-plus-impliques-dans-des-delits-sexuels-122189968688>

psychologique (Vertommen et al., 2016). Les mêmes auteurs et autrices aboutissent au chiffre de 72% de violence psychologique lorsqu'ils ont fait passer la même enquête en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne auprès d'un public de sportifs ou sportives d'élite.

Dans la plupart des cas, les auteurs et autrices des violences psychologiques sont les coaches (Vertommen et al., 2016 ; Alexander et al., 2011). Fortier et al. (2020) définissent cinq principales formes que peuvent prendre les violences psychologiques :

- ▶ Terroriser ou menacer l'athlète avec force.
- ▶ Violence verbale (hurler, humilier, ridiculiser, critiquer à outrance, rejeter ou exclure).
- ▶ Isoler l'athlète, l'empêchant ainsi d'entrer en interaction avec d'autres.
- ▶ Absence de soutien.
- ▶ La promotion de la corruption, de l'exploitation ou l'adoption de comportement destructifs ou anti-sociaux ou malsains.

La violence psychique peut aussi intervenir entre athlètes. Le projet de recherche européen PINBALL¹⁴, qui porte sur le harcèlement moral ou « bullying » chez les footballeurs et footballeuses entre 10 et 18 ans dans différents pays européens dont la Suisse, arrive à la conclusion suivante : **la moitié des 500 coaches ayant répondu au questionnaire ont au moins une fois assisté à un épisode de harcèlement moral dans leur club**. Par « harcèlement moral », il faut comprendre une menace persistante, un comportement physique agressif ou des insultes dirigées à d'autres personnes, en particulier des plus jeunes, plus petits ou plus petites, plus faibles ou, dans d'autres situations de désavantages relatifs.

En 2022, une enquête de la Télévision publique alémanique SRF consacre deux reportages aux dysfonctionnements constatés au sein de la Fédération suisse de natation « Swiss Aquatics »¹⁵. Les principaux mis en cause par la SRF sont les codirecteurs de la section Artistic Swimming. Il leur est reproché « des cris, des insultes, des menaces, des paroles suggestives, des méthodes d'entraînement allant bien au-delà du seuil de la douleur tolérable et une interdiction de se nourrir », ainsi que de graves problèmes de gouvernance.

Un des éléments qui inquiète le plus les chercheurs et les chercheuses est la normalisation des formes de violence de la part des entraîneurs et des entraîneuses. Lors de l'enquête sur les violences dans la gymnastique rythmique et artistique au sein du Centre fédéral de performance de Macolin, cet argument de la normalisation de pratiques problématiques est beaucoup mis en avant. Ainsi, selon un collaborateur de l'Office fédéral du sport (OFSP), interrogé dans le cadre de l'enquête, les actes mentionnés par les athlètes (propos offensants, moqueries, manipulations, interdiction de parole, sentiment d'être observées en permanence, séance d'entraînement interminables, etc.) faisaient « tout simplement partie de la tradition de mettre en condition les gymnastes et de les user » (Rudin Cantieni, Rechtsanwalte, 2021).

La violence psychologique est, semble-t-il, particulièrement forte envers les jeunes athlètes qui adhèrent fortement aux normes sportives. Plus le « sacrifice de soi » est intériorisé, plus les athlètes courent le risque d'être victimes de violences psychiques de la part de leurs coaches (Fournier et al., 2022). Des différences s'observent entre hommes et femmes et en fonction du type de pratique. Il semblerait que les athlètes féminines dans des sports individuels perçoivent des actes de violence comme source de motivation à s'entraîner encore plus fort, et comme une preuve que l'entraîneur ou que l'entraîneuse s'intéresse à elles.

14 Projet Erasmus+ "PINBALL – Preventing bullying IN and through footBALL", <https://pinballproject.eu/>

15 Eklat im Syncroschwimmen – Von Tränen, Drill und Missgunst, SRF, 27 juin 2022,

<https://www.srf.ch/news/schweiz/eklat-im-synchromschwimmen-von-traenen-drill-und-missgunst>

Et à Genève ?

Lors des contacts entretenus dans le cadre du programme cool and clean, plusieurs clubs nous ont fait part du fait que nombre de jeunes rencontrent des difficultés à gérer la pression psychologique de la compétition. Un club nous a ainsi fait part d'une situation concrète d'un jeune athlète avec un fort potentiel qui, incapable de gérer le cumul des charges d'entraînement et scolaires, a mis un terme à sa carrière, pourtant très prometteuse.

Un récent article de Heidi News¹⁶ mentionnait en outre l'épuisement ressenti par plusieurs athlètes intégrés ou intégrées dans le programme Sport-Arts-Etude (SAE) qui font face à de grandes difficultés à gérer l'école et la charge d'entraînement.

4.4 Discriminations

On parle de discrimination lorsqu' « un individu ou un groupe d'individus subit un traitement différent en fonction d'un ou plusieurs de ses marqueurs identitaires » (Kilvington et Price, 2017). Liotard (2017) rajoute qu'au-delà du traitement différent, il doit être inégalitaire pour que l'on puisse parler de discrimination. Ces marqueurs identitaires sont généralement visibles et prennent de multiples formes telles que la couleur de peau, le sexe, le genre, la sexualité, la religion, le fait d'être en situation de handicap, la langue, l'âge, l'origine sociale, l'aspect physique, etc.

La forme prise par les actes de discrimination peut également varier, allant de l'agressivité passive à une persécution active (Héas et al., 2009). Ce qui sous-entend que, là où certaines discriminations sont systémiques, d'autres s'insèrent dans des attitudes plus subtiles et plus discrètes, renvoyant notamment à la notion de "violence symbolique" (Héas et al., 2009).

Concrètement, les discriminations les plus répandues et reconnues dans le sport passent par l'infériorisation et l'humiliation, par le dénigrement et les préjugés, par des propos injurieux allant jusqu'aux insultes racistes, sexistes, homophobes et physiques (Héas et al., 2009 ; Kirby et al., 2008). La moquerie sexuelle participe aussi, rituellement, à l'infériorisation des femmes (Louveau, 2004). Existente également diverses formes soi-disant humoristiques – qui peuvent s'avérer être une arme redoutable pour discréditer l'autre, le ou la discriminer ou l'inciter à s'auto-discriminer pour finalement le ou la pousser à s'autoexclure des terrains sportifs (Hickey et Roderick, 2022). A cela s'ajoutent plus sévèrement la misogynie, les discours de haine, les menaces, des incitations plus largement actives à la discrimination, les agressions verbales ou encore des comportements d'incivilités fortement négatifs et qui sont tous porteurs de conséquences discriminantes, pouvant aller jusqu'à porter atteinte à la dignité humaine. Certaines de ces violences discriminantes peuvent être dangereusement et systématiquement instrumentalisées dans le champ socio-sportif (Héas et al., 2009).

Mais dans le milieu sportif, la discrimination n'est pas toujours aussi évidente que cela. Certains auteurs montrent que le sport de compétition entretient une relation ambiguë avec la notion de discrimination (Liotard, 2017). Tout comme l'école¹⁷, le sport produit de la discrimination par les classements, les sélections, les éliminations et par conséquent des traitements inégalitaires qui sont néanmoins justifiés par le fonctionnement de l'institution sportive. Apprendre à faire du sport, toujours selon Liotard, c'est « apprendre que seul-es les meilleur-es jouent, que seul-es les meilleur-es restent sur le terrain » (Liotard, 2017, 16).

Cette partie revient sur trois formes de discrimination bien documentées dans le monde du sport à savoir le sexisme, les discriminations contre la communauté LGBTQI+ et le racisme. Il en existe bien d'autres, notamment envers les personnes porteuses de handicap¹⁸ ou encore les discriminations sur le physique, qui s'observent de manière de plus en plus forte dans le cadre scolaire¹⁹.

16 « *Je n'avais que mes yeux pour pleurer* » : quand concilier sport et école mène à l'épuisement », Heidi News, 21 novembre 2022, <https://www.heidi.news/education/je-n-avais-que-mes-yeux-pour-pleurer-quand-concilier-sport-et-ecole-mene-a-l-epuisement>

17 Dans une étude sur les discriminations dans le cadre scolaire à Genève, Dutrévis et al. (2021) montrent que l'école est aussi vectrice de discriminations. Les autrices et auteurs évoquent notamment les modes de scolarisation tels que les résultats scolaires, les sections, les filières. En particulier, des élèves issus de sections ou filières avec des exigences moins élevées rapportent des discriminations liées à leur mode de scolarisation.

18 Selon la Women's Sport Foundation, 50% des personnes porteuses de handicap ne font aucune activité physique : https://www.womenssportsfoundation.org/articles_and_report/advocates-back-athletes-disabilities/

19 Dans le milieu scolaire genevois, le physique et l'habillement sont perçus comme des préoccupations majeures pour les élèves et le personnel scolaire (Dutrévis et al., 2021). En effet, un élève sur cinq (que cela soit au niveau primaire, au cycle d'orientation ou au secondaire) avoue subir souvent des discriminations en lien avec leur physique. Tout ce qui est un écart à la norme peut être source de discrimination : trop grand ou trop petit, trop mince ou trop gros. La visibilité d'un stigmate est la cause première des discriminations.

Sexisme

Le sport a toujours été, et reste encore aujourd'hui, majoritairement masculin et hétéronormé (Messner et Sabo, 1991). Pour Guérandel et Beyria (2012, 2), le sport « valorise la compétition et la gestion de la puissance physique, de l'agressivité et de la violence », des caractéristiques qui sont socialement plus associées aux hommes.

Afin de comprendre la place du sexisme dans le sport, il est premièrement important de rappeler que rares sont les institutions sociales qui naturalisent de manière aussi flagrante la ségrégation entre hommes et femmes. En effet, à quelques exceptions près (ex. équitation), les hommes et les femmes ne rivalisent pas les un-es contre les autres. Même au sein d'activités sportives a priori non-compétitives, il se peut que cette ségrégation des genres soit mise en place.

Héas et al. (2009) distinguent deux formes de sexisme qui souvent co-existent : le « sexisme hostile » et le « sexisme bienveillant ». Le premier impose des restrictions femmes et les dénigre (ex. ne pas donner la balle à une fille). Le sexisme hostile peut prendre des formes très variées : sexisme hostile ou bienveillant, moqueries, insultes liées au physique, insultes sexuelles. A titre d'exemple, les sportives voulant s'insérer dans des sports collectifs ou plus « masculins » sont souvent stigmatisées et qualifiées de lesbienne ou de « femme masculine » (Kauer et Krane, 2006 ; Krane et al., 2006). De son côté, le « sexisme bienveillant » est également très répandu dans les milieux sportifs et prend la forme d'attitudes subjectivement positives, teintées de galanterie et de condescendance, et est utilisé comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres (Sarlet, 2012).

Enfin, nous observons en effet une très large sous-représentation des femmes dans les différents échelons de la gouvernance sportive (Pape, 2020). En 2020, une seule femme dirigeait une des 36 fédérations sportives olympiques en France, en l'occurrence l'escrime²⁰. Le Comité exécutif de l'UEFA est composé de 19 hommes et d'une femme. En Suisse, les postes de direction dans le monde sportif sont occupés par 8% de femmes seulement²¹.

20 Représentation des femmes dans le sport : ces fédérations olympiques qui ne respectent pas la loi. Le Monde, 17 février 2020, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/17/representation-des-femmes-dans-le-sport-20-des-federations-olympiques-ne-respectent-pas-la-loi_6029877_4355770.html

21 « Le sport peut-il être un facteur de changement de nos sociétés ? » Uniscope, juin 2022, <https://wp.unil.ch/uniscope/le-sport-peut-il-etre-un-facteur-de-changement-de-nos-societes/>

Et à Genève ?

Les actes sexistes dans le sport ont été très bien documentés à Genève et dans le canton de Vaud, dans le cadre d'études récentes qui se sont récemment intéressées en particulier aux discriminations et inégalités de traitement²². Les femmes font encore souvent l'objet de remarques sexistes dans le sport. L'étude lausannoise indique que 19% de femmes (soit une femme sur 5) estime avoir été victime d'actes ou de paroles sexistes dans leur pratique sportive, en particulier en ville. Ce chiffre s'élève même à 26% de remarques sexistes à Genève et à 53% sur les étudiantes (Raibaud, 2017). Se faire siffler ou interpeller par des passants ou des automobilistes fait partie des formes les plus fréquentes de sexisme pour celles qui pratiquent du sport en milieu urbain.

Tant à Lausanne qu'à Genève, les manifestations de sexisme sont nombreuses et croisent d'autres discriminations. L'étude genevoise fait également part de lesbophobie et de grossophobie. De nombreuses participantes à l'enquête mentionnent la pression sur le corps des femmes comme revenant très fréquemment, que cela soit en lien avec les tenues vestimentaires ou à la nécessaire conformisation aux idéaux de la féminité.

Les femmes qui pratiquent des sports dits « masculins », tout comme les hommes qui pratiquent des sports dits « féminins », sont donc régulièrement victimes de commentaires sexistes ou de discriminations. A Lausanne, il est intéressant de constater que la majorité des femmes pratiquent des sports individuels. Seuls le volleyball (pratiqué par 4% des femmes) et le football (2%) font partie des 30 sports les plus appréciés par les femmes. Les sports les plus pratiqués (jogging, randonnée, fitness yoga) sont certainement plus compatibles avec un emploi du temps chargé (tâches ménagères, garde des enfants) et moins axés sur la performance et la compétition, pratiques plutôt valorisées et apprises socialement par les hommes.

L'étude de l'Université de Lausanne a mis en avant un profond déséquilibre dans la politique sportive lausannoise. Parmi les chiffres intéressants :

- ▶ 72% de membres de clubs masculins contre 28% de femmes.
- ▶ Les hommes et garçons touchent 96% du montant des subventions octroyées aux associations et clubs sportifs pour le sport d'élite en équipe.

Une enquête menée par nos soins sur la composition genrées des comités des associations cantonales genevoises montre que ces derniers sont composés de 21% de femmes. Nous avons en outre identifié trois associations cantonales (sur les 52 analysées) présidées par des femmes, soit 6%.

Discrimination envers la communauté LGBTIQ+

La discrimination envers la communauté LGBTIQ+ peut prendre la forme d'humour indécent, d'insultes (parfois très vives, même hostiles), d'injures individuelles et collectives, passant encore par toute une déclinaison de sous-entendus ou la répétition de blagues usant de termes dévalorisants tels que "pédé, sale pédale, tantouse, folle, tarlouse, tafiote, tafiole, tapette, le gay, pute, suceuse, grosse gouine" (Héas et al., 2009), jusqu'à l'agression verbale (voire physique).

La littérature scientifique s'accorde à dire que les hommes sont plus touchés que les femmes par l'homophobie (Anderson et al., 2009). Ce constat s'explique sans doute en partie par la différence d'acceptation entre homosexualité masculine et féminine (Mette, 2014). **Dans une étude effectuée en France auprès d'un public de sportifs et sportives, 72% de femmes ont avoué avoir une opinion positive envers les lesbiennes contre 64% envers les gays. Ces chiffres sont très différents chez les hommes, dont l'opinion envers les lesbiennes est à 48% positif alors qu'il n'est que de 22% envers les gays** (Mette et al., 2017, 94-95).

Les valeurs que doivent adopter – car perçues positivement – les garçons et les hommes dans le cadre des sports de compétition incluent la domination, l'agressivité, la compétitivité, la capacité athlétique, la prise de risques, la force, la confiance et le contrôle individuel, confirmant ainsi leur appartenance à la « véritable gent masculine » – et non celles « supposément associées » à l'homosexualité ou à l'effémination, qui sont traditionnellement rattachées aux femmes et aux filles, soit aux

²² Raibaud, Y. (2017) « Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes en Ville de Genève »,

<https://www.geneve.ch/fr/document/rapport-final-enquete-analyse-facteurs-influent-pratiques-sportives-femmes-geneve>

SEPS (2022) « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre » publiée par le Service des Sports de la Ville de Lausanne en partenariat avec l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne.

traits, comportements ou manières féminines socialement acceptés. C'est sans doute le point de départ qui permet de comprendre pourquoi la forte prévalence de discriminations envers la communauté LGBTIQ+ dans les milieux sportifs.

Certains auteurs partagent l'avis que l'opinion particulièrement défavorable des sportifs masculins envers les gays s'explique par la présence d'une « norme homophobe » dans le sport, rendue particulièrement visible dans les stades de football en Europe²³ : « En réaction devant le caractère socialement désirable de ce qu'ils estiment être la pensée de leur groupe sportif, ils expriment ouvertement et publiquement des attitudes pour eux-mêmes s'approchant de celles du groupe, donc plutôt négatives. » (Mette et al., 2017, 96 -97). Les auteurs précisent que ces déclarations individuelles sont sans doute plus négatives que l'opinion réelle des sportifs et des sportives.

Enfin, l'homophobie semble être davantage présente dans les sports collectifs (Ferez et al., 2009) ou les insultes discriminantes peuvent être directement mobilisées sur le terrain afin de déstabiliser l'adversaire (Héas et al., 2009).

Et à Genève ?

Interrogés sur les formes prises par les discriminations homophobes dans le sport, les représentants de quatre clubs sportifs LGBTIQ+ nous ont transmis les informations suivantes :

Premièrement, tous étaient d'avis que **l'existence de clubs LGBTIQ+ avait une fonction de « cocon de protection »**. Mais se protéger contre quoi ? Les récits obtenus évoquent, au sein des clubs hétéronormés, des blagues lourdes, l'incapacité d'être soi, la nécessité de devoir cacher une partie essentielle de sa vie. Un des participants se souvient notamment d'un entraîneur qui lui faisait le reproche de « bouger comme une danseuse », utilisant ainsi des traits associés à la féminité pour dénigrer.

En outre, ils regrettent l'absence de clubs sportifs LGBTIQ+ permettant d'accueillir les plus jeunes ; les clubs existants étant majoritairement destinés aux adultes.

Racisme

Si le racisme est encore bien présent dans le sport, c'est en partie parce qu'il s'y exprime publiquement et trop souvent impunément (Clastres, 2018). L'auteur explique cela entre autres par le fait que le sport est soumis à ses propres règles comme à ses propres lois (lex sportiva). De fait, tout individu commettant un acte de violence devra en répondre devant son autorité compétente, qui n'est autre que ladite fédération, et non devant une entité juridique ordinaire. Cela favorise une certaine souplesse dans l'encadrement des violences et donc souvent l'absence de sanctions.

Bien qu'il fasse référence à la notion de « race », le terme racisme recouvre aujourd'hui un panel de critères tels que la culture, la religion, l'origine, l'appartenance ethnique, la nationalité ou encore le physique. Si nous nous référons au terme racisme dans cette partie, il serait donc plus précis de parler de « racisme différentiel et culturel », prenant appui sur Mugglin et al. (2022).

Le racisme peut prendre plusieurs dimensions dans le cadre sportif :

- ▶ Le racisme-comportement, étant le plus visible dans l'enceinte sportive (ex. cris racistes de singe adressés au joueur brésilien du Real Madrid Vinicius Junior).
- ▶ Le racisme idéologique, véhiculé par des groupuscules radicaux comme les hooligans, à l'image de certains supporters de la Lazio de Rome, par ailleurs militants d'extrême droite, qui utilisent les stades pour faire de la propagande (Louis, 2017).
- ▶ Le racisme préjugé, qui découle de croyances et stéréotypes hérités encore largement implantés. Il peut s'exprimer sous la forme de registres métaphoriques employés par la presse sportive pour évoquer les performances d'athlètes blancs (discipline, habileté) ou noirs (puissance et rapidité) (Forté, 2019 ; Law et Zakharov, 2019).
- ▶ Le racisme structurel (hiérarchie sociale) et institutionnel, qui renvoie à l'absence de groupes minorisés dans les instances dirigeantes du sport. Citons par exemple la faible représentation de personnes issues des minorités ethniques à des postes d'entraîneurs ou d'entraîneuses ou au sein de comités (Perret Laver, 2020) Tout comme nous l'avons évoqué dans le cadre du sexisme, il existe également de nombreux freins à la participation au sport pour les personnes en situation de migration (Alemu et al., 2021 ; Baker-Lewton, 2016).

²³ En janvier 2023, des supporters du club de Montpellier ont affiché des banderoles ouvertement homophobes lors d'un match contre Nantes, <https://www.rts.ch/sport/football/13707336-ligue-1-enquete-apres-des-banderole-homophobes-a-montpellier.html>

Parmi les barrières socioculturelles, on note le manque de pratiques inclusives qui conviennent aux normes culturelles des individus (en particulier pour les femmes migrantes) (Abur, 2018). La discrimination est une autre barrière socioculturelle. Une récente étude européenne a montré que les **personnes avec un nom à connotation étrangère avaient en moyenne 10% de chance en moins de trouver un club que celles avec un nom typique du pays dans lequel ils sont établis** (Gomez-Gonzalès et al., 2021).

Enfin, parmi les barrières individuelles, citons le langage, le manque de temps et les responsabilités familiales, le peu de connaissance du pays hôte et de ses structures sportives et l'absence d'expériences positives passées en lien avec l'activité physique et sportive (Mohammadi, 2019).

Et à Genève ?

S'il n'existe pas de statistiques sur les discriminations raciales dans les milieux sportifs genevois, le phénomène existe pourtant bel et bien dans diverses sphères de la société. En 2021, le Centre d'Ecoute contre le racisme (C-ECR) a été mobilisé par 90 personnes pour des actes racistes. Les actes visant des personnes afro-descendantes ont été les plus rapportés (42%), viennent ensuite le racisme anti-arabe (28%) puis la xénophobie (13%). Selon Dutrévis et al. (2022), plus de 10% des élèves de l'école primaire et du cycle d'orientation subissent souvent des discriminations en lien avec la couleur de leur peau.

5. Violences contre soi-même

La violence dirigée contre soi-même dans le contexte sportif peut s'apparenter à une pratique intentionnelle spécifique au contexte sportif et perpétrée par l'athlète lui-même qui met en danger directement sa santé et son bien-être physique, psychologique ou émotionnel (Atkinson et Young, 2008).

Bien souvent, les violences dirigées envers-soi sont la directe conséquence d'autres formes de violences, notamment psychologiques. Les troubles alimentaires peuvent alors être considérés comme des pratiques compensatoires. Le dopage peut lui aussi être une conséquence de fortes pressions psychologiques sur le résultat.

Le terme violence contre soi n'est pas encore énormément utilisé dans la littérature scientifique. Pourtant, les différents phénomènes cités ci-dessus sont documentés et ont un impact fort sur la santé tant physique et mentale des athlètes. Dans la suite de ce chapitre, nous souhaitons nous concentrer sur les trois principales formes de violences contre soi mentionnées par Parent et Fortier (2018b) et qui sont le fruit d'un consensus dans la littérature :

- La poursuite de la pratique sportive malgré les blessures, la fatigue extrême ou la douleur.
- L'utilisation de méthodes visant à augmenter les performances ou la consommation de produits dopants – à laquelle nous ajouterons les addictions (en particulier snus et alcool).
- L'adoption de comportements compensatoires pour atteindre un poids idéal dans le cadre de la pratique sportive (ex. jeûner, se faire vomir, se déshydrater, prendre des pilules amaigrissantes).

5.1 Faire fi de la douleur

Contrairement aux disciplines telles que la médecine, la biomécanique, la physiologie de l'exercice ou la psychologie, les recherches sociologiques qui portent sur les risques liés au sport sont relativement nouvelles. Néanmoins, depuis les années 1990, plusieurs auteurs montrent assez bien que le sport se pratique dans un contexte qui normalise et glorifie les blessures et la prise de risque (Hughes et Coakley, 1991). Les médias jouent un rôle actif dans la banalisation de la douleur chez les sportifs et transforment les blessés en héros exposant leur corps aux dangers (Young et Héas, 2007).

Les sportifs et les sportives (en l'occurrence principalement les sportifs) utilisent une gamme assez large de stratégies pour faire fi de la douleur : continuer à jouer en ignorant la douleur, adopter une attitude qui minimise les douleurs, exprimer la douleur avec détachement, cacher la douleur aux coéquipiers ou encore dépersonnaliser la douleur (elle ne nous appartient pas).

Une étude sur des joueurs de basketball âgés de 13 à 19 ans, qui évoluent au plus haut niveau élite en Allemagne, montre que 39% d'entre eux avouent qu'ils joueraient même s'ils ne se sentaient pas bien physiquement et 6% le feraient même en cas d'interdiction médicale. (Schneider et al., 2019).

Cette douleur est tantôt imposée par l'extérieur, tantôt elle est imposée par l'athlète lui-même. Ainsi, les jeunes footballeurs apprennent vite qu'une des caractéristiques très recherchée par un entraîneur ou sélectionneur est la capacité à jouer avec la douleur ou blessé (Roderick et al., 2000). Cette manière de pousser des athlètes blessés à jouer, particulièrement présente dans le sport de haut niveau, révèle une forme de négligence organisationnelle de la part des employeurs (Young, 2019).

Et à Genève ?

Un récent reportage de Léman Bleu²⁴ s'intéresse aux risques liés à la surcharge d'entraînement. Le triathlète Thomas Huwiler, qui a subi plusieurs blessures de fatigue et qui a dû se faire opérer deux fois au pied pour des lésions au cartilage, dit « avoir un regard critique sur sa pratique » et se poser de nombreuses questions sur cette démarche visant à repousser constamment ses limites. « C'est le job du sportif d'aller dépasser la limite à chaque fois », déclame dans ce reportage Renaud Blanc, détenteur de plusieurs titres de Champion suisse d'élite en BMX et en lice pour participer aux JO de Paris en 2024. Ces propos s'intègrent parfaitement bien dans la gamme de comportements visant à respecter les normes de l'éthique sportive (Hughes et Coakley, 1991).

5.2 Augmentation de la performance et addictions

Si la pratique sportive possède de nombreuses vertus (tant sur la santé physique que sur la santé mentale), elle peut aussi être un lieu qui favorise la prise de produits aux effets négatifs sur la santé. Dans cette partie, nous souhaitons en particulier nous focaliser sur trois types de produits, qui sont consommés en particulier dans la pratique sportive amateur : les produits dopants, le snus et l'alcool. Nous terminerons en évoquant une autre forme d'addiction en constante augmentation : l'addiction aux paris sportifs.

Dopage

Il est difficile de savoir à quel point le dopage est répandu dans le sport amateur. Le taux de prévalence des pratiques dopantes varie fortement d'une étude à l'autre (de 1,3 à 39,2% selon Lentillon-Kaestner et Ohl, 2011), notamment en fonction de la définition que l'on donne au dopage ou de la méthode utilisée pour récolter des informations. Une large étude qui a porté sur près de 2000 athlètes romands et romandes (Lentillon-Laestner et al., 2008) a abouti aux résultats suivants :

- ▶ 2,7% ont avoué avoir déjà pris des produits dopants
- ▶ 2,2% n'étaient pas certains ou certaines que la substance soit dopante.

Toujours selon Lentillon-Kaestner et Ohl (2011), **la majorité des athlètes (95,1%) disent n'avoir jamais pris de produits mais une partie non-négligeable (8,6%) déclarent qu'ils ou elles pourraient céder à la tentation à l'avenir.**

Une autre manière de comprendre l'ampleur du phénomène du dopage en Suisse est d'analyser l'importation illégale de médicaments. Chaque année, l'administration fédérale des douanes fait le point sur le nombre de paquets contenant des produits dopants. En 2002, 750 paquets ont été saisis. Parmi ceux-ci, moins de 5% étaient destinés à des sportifs licenciés et des sportives licenciées. Pour le Directeur d'Antidoping Suisse Ernst König, « ce sont principalement des critères esthétiques qui guident ces achats »²⁵. C'est ce qui explique que la majorité des produits sont destinés à des personnes actives dans le bodybuilding, où le dopage fait partie intégrante de l'activité²⁶.

Plusieurs raisons sont généralement avancées pour expliquer le recours au dopage (Fincœur et al., 2018) :

- ▶ Sur le plan macro, le très haut niveau de compétitivité du sport d'élite (Waddington et Smith, 2009) mais aussi le fait de chercher à se sur-conformer à la norme de l'éthique sportive (Hughes et Coakley, 1991).
- ▶ Sur le plan meso-sociologique, la socialisation à la pharmacologie, notamment très forte dans le milieu du cyclisme (Ohl et al, 2015).

24 « Repousser les limites du sport, à quel prix? », Léman Bleu, 20 mars 2023, <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualite/Sport/20230320149279-Repousser-les-limites-du-sport-mais-a-quel-prix.html>

25 « Comment le dopage s'immisce dans le sport amateur? », Tribune de Genève, 21 janvier 2022, <https://www.tdg.ch/comment-le-dopage-simmisce-dans-le-sport-amateur-182913140570>

26 « Les bodybuilders sont obligés de se doper pour gagner », RTS, 2 juillet 2015, <https://www.rts.ch/info/dossiers/2015/elections-federales/6911509-les-bodybuilders-sont-obliges-de-se-doper-pour-gagner.html>

- ▶ Sur le plan micro-individuel, ce qui ressort de plus en plus dans la littérature est la précarité de l'activité (Fincœur et al., 2018 ; Aubel, 2015) et la faible supervision (Ohl et al., 2015)

La lutte contre le dopage a principalement deux visées. La première est le respect d'une des valeurs communément considérées comme centrales dans le sport : l'égalité de traitement entre athlètes²⁷. La deuxième visée est d'ordre sanitaire, puisque la prise de certains produits peut avoir des effets négatifs sur la santé des athlètes.

Pendant longtemps, des arguments moralisateurs ont été privilégiés par les politiques de lutte anti-dopage. Pourtant, si l'on souhaite comprendre pourquoi un ou une jeune athlète se lance dans des pratiques dopantes, l'argument de la morale ne suffit pas. En observant de près le milieu sportif et le comportement des athlètes qui ont recours aux substances interdites, les auteurs et autrices en sont venus à comprendre que l'acte ne « débute non pas par la transgression mais par la soumission à un certain nombre de normes corporelles, diététiques, donc par des actes socialement souhaitables, légitimes et non désapprouvés (le souci de se tenir en forme, de prendre soin de son hygiène et de son « capital » santé, etc.) » (Frauenfelder, 2008, 29).

Et à Genève ?

Peu d'informations sont disponibles pour nous permettre de dire si les sportifs et les sportives genevois ont beaucoup recours au dopage. Tout au plus pourrions-nous arguer que le taux de prévalence identifié par Lentillon-Kaestner et Ohl (2009) sur toute la Suisse romande – à savoir 2% de jeunes qui ont déjà eu recours au dopage en Suisse romande – est sans doute proche de celui observé à Genève. Il est néanmoins important de souligner que les résultats ont été obtenus il y a une quinzaine d'années et que la situation a sans doute évolué.

La problématique est pourtant déjà venue sur le devant de la table, notamment à travers une motion parlementaire acceptée par le Conseil municipal de la Ville de Genève en janvier 2000. Ce texte demandait au Conseil administratif de « prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer une prévention efficace du dopage dans les clubs sportifs exerçant sur le territoire de la Ville ou subventionnés par la Ville »²⁸. Lors de débats de la commission, un médecin auditionné mentionnait néanmoins que, chez les sportifs et les sportives amateur-es, la fréquence du dopage était totalement inconnue.

Snus

Le « Moist Snuff », communément appelé snus, est une forme de tabac humide disposé le plus souvent dans de petits sachets et maintenu sur les muqueuses buccales. Le snus est originaire de Scandinavie et très prisé dans les milieux sportifs, en particulier celui du hockey sur glace. Il a été interdit en 2004 dans l'Union Européenne mais est vendu librement en Suisse. Il est consommé pour ses prétendues vertus – la nicotine produit un effet stimulant et réduit le stress – et comme substitut à la cigarette, bien que tout autant nocif.

Si les conséquences de la consommation de snus sur la santé sont encore relativement vagues, les risques principaux connus actuellement sont des problèmes dentaires, une augmentation du risque de cancer de la bouche et une forte dépendance.

La récente enquête « Santé et Lifestyle » de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), réalisée en 2022 et qui a récolté 5400 réponses, montre qu'en Suisse, les jeunes de 15 à 24 ans sont particulièrement attirés et attirées par les produits du tabac et de la nicotine²⁹. L'étude montre que le snus est consommé par 2% de la population. Les chiffres avancés par Unisanté, et repris par la Tribune de Genève, sont légèrement plus élevés : 4,3% des jeunes interrogés et interrogées ont indiqué avoir pris du snus dans les trente derniers jours³⁰.

27 Il a pourtant été montré depuis longtemps que les individus ne sont pas égaux face à l'effort. Des différences physiologiques, culturelles, sociales ou socio-économiques font que nous ne partons pas toutes et tous avec les mêmes chances de gagner.

28 Motion 373A « Sport et dopage : politique de prévention en Ville de Genève », acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 19 janvier 2000.

29 Enquête « Santé et Lifestyle » de l'Office fédérale de la santé publique,

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/ressortforschung-evaluation/forschung-im-bag/forschung-nichtuebertragbare-krankheiten/monitoring-systemncd/erhebung-gesundheit-lifestyle/erhebung-gesundheit-lifestyle-2022.html>

30 « Le snus fait-il vraiment un tabac chez les adolescents? », Tribune de Genève,

<https://www.tdg.ch/le-snus-fait-il-vraiment-un-tabac-chez-les-adolescents-738170506979>

La consommation de snus est beaucoup plus forte chez les garçons que chez les filles et en forte augmentation (le pourcentage des hommes de plus de 15 ans qui consomment du snus est passé de 1,6% à 3,5% entre 2018 et 2022)³¹. Au niveau suisse, la prévalence reste faible comparativement à la Suède, par exemple, où 34% de la population consommait du snus en 2005 (Stegmayr, 2005).

Le snus n'est qu'une des formes de tabac consommée par la jeunesse. Les « puff bars » ou « puffs », sont aussi de plus en plus prisées, avec une augmentation des ventes de 2200% (!) en 2022³².

S'intéresser au snus est important puisqu'il possède une forte association avec l'activité physique. Une étude de chercheurs lausannois (Henninger et al., 2015) montre que plus l'activité physique augmente, plus le risque de consommer du snus est important. **Une étude du Laboratoire Antidopage de Lausanne effectuée durant les championnats du monde de hockey sur glace en 2009 avait montré que 53% des joueurs prenaient du snus.**

Alcool

La relation entre sport et alcool est démontrée et encore bien plus importante que celle entre sport et snus dont il vient d'être question. Elle est surtout très fortement ancrée dans les mentalités. Dans une grande partie du monde, dont la Suisse, la consommation d'alcool est très fortement intégrée aux moments festifs et socialisateurs organisés en marge (voire pendant pour les spectateurs et les spectatrices) des rencontres sportives. Cela est peut-être d'autant plus vrai pour la bière, comme le montre un récent reportage de la Radio Télévision Suisse³³.

Etre sportif ou sportive signifie faire partie d'une communauté qui a des habitudes et une culture. Boire une bière après un match avec les membres de son équipe fait partie de ces rites qu'il est important de respecter afin de s'assurer de faire partie du groupe, fait savoir Denis Hauw, Professeur de psychologie du sport à l'Université de Lausanne et interrogé dans le magazine « Allez Savoir! »³⁴.

Si quelques rares études montrent que, dans certaines situations, le sport peut être un moyen de prévenir la consommation excessive d'alcool (voir par exemple Woitas-Slubowska, 2009), la vaste majorité des travaux scientifiques sur la question montre que l'activité sportive, particulièrement dans les sports d'équipe, contribuent à une augmentation de la consommation (Wichstrom and Wichstrom, 2009).

Une étude récente du Bureau de prévention des accidents (BPA) indique également qu'une partie non-négligeable de la population pratique du sport en ayant consommé de l'alcool. Ainsi, près de 19% de snowboarders ou de snowboarders disent pratiquer souvent ou occasionnellement leur sport sous l'influence de l'alcool. Ce chiffre s'élève à 15% chez les skieurs et skieuses, 11% chez les randonneurs et randonneuses, 9% chez les footballeurs et footballeuses et 6% chez les nageurs et nageuses³⁵.

Si l'alcool est particulièrement consommé par des sportifs masculins, c'est aussi parce qu'il tient une place importante dans la construction de la masculinité. Boire régulièrement et de manière excessive est un fort marqueur identitaire au sein de supporters de football masculin (Palmer, 2009). C'est souvent lors de longs moments de partage autour de plusieurs verres, à la buvette d'un club ou en regardant un match, que les hommes construisent leur réputation de bons buveurs et, par conséquent, d'hommes virils.

Enfin, la relation fusionnelle entre sport et alcool se manifeste également dans le sponsoring des clubs et manifestations sportives. **Une étude d'Addiction Info Suisse datant de 2011³⁶ évoque le chiffre de 500 millions de francs de sponsoring en faveur du sport de la part de l'industrie de l'alcool en Suisse.** Si l'on rajoute à cette manne la part issue de la vente de boissons alcoolisées durant les manifestations sportives, on réalise rapidement qu'un bon nombre de clubs sportifs dépendent fortement de la relation mise en place avec l'industrie de l'alcool.

31 Etude MonAM (Système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles, <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/tabac-produits-sans-fumee-age-15>

32 « Explosion de la consommation de cigarettes électroniques jetables : des chiffres affolants et un cri d'alarme », Association suisse pour la prévention du tabagisme, 31 août 2022, <https://www.at-schweiz.ch/blog-at/cigarettes-electroniques-jetables>

33 « Le Mag : sport et bière », Radio Télévision Suisse, 19 mars 2023, <https://www.rts.ch/sport/video/sport-dimanche/13874991-le-mag-sport-et-biere.html>

34 « Boire et courir, ils ont choisi », Magazine Allez Savoir! de l'Université de Lausanne, 20 septembre 2017, <https://wp.unil.ch/allezsavoir/boire-et-courir-ils-ont-choisi/>

35 « Les snowboarders boivent plus que les footballeurs », Tribune de Genève, 16 août 2018, <https://www.tdg.ch/les-snowboarders-boivent-plus-que-les-footballeurs-22299911173>

36 « Addiction Info Suisse : Le sponsoring sportif dope la consommation d'alcool », Pressportal, 31 janvier 2011, <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100618254>

Paris sportifs

Les paris sportifs ne représentent qu'une forme de jeux qui peuvent induire une dépendance. Néanmoins, c'est la forme qui semble la plus présente dans les milieux sportifs.

Le chiffre d'affaires de la plateforme « Jouez Sport » est en forte augmentation. Il est passé de 3 millions en 2011 à 25 millions en 2021³⁷. Cela n'est pas sans conséquences sur la santé des joueurs et joueuses. A titre d'exemple, en 2022, la consultation spécialisée des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), ReConnecte, qui s'occupe entre autres des addictions sans substances (dont les jeux d'argent), a enregistré une augmentation de 30% du nombre de parieurs sportifs reçus entre 2020 et 2022.

Selon Addiction Suisse, la dépendance aux paris sportifs et autres jeux d'argent peut avoir de nombreuses conséquences néfastes pour les joueurs et joueuses³⁸. Les effets psychiques et physiques sont les suivants : troubles de l'attention, état dépressif, trouble de la personnalité, augmentation de la consommation d'alcool ou de tabac, augmentation du risque de suicide, etc. Les conséquences peuvent également être d'ordre social et financier : dégradation de la situation financière, criminalité, isolement et effet négatifs sur les relations de couples, familiales ou professionnelles.

Les paris sportifs possèdent un potentiel addictif particulièrement élevé notamment en raison de la possibilité de parier en direct mais aussi parce que les parieurs ont tendance à surestimer leurs chances de gagner de l'argent. C'est notamment le cas des sportifs (en majorité des hommes) qui forment une part non-négligeable des victimes de paris sportifs. Pratiquer un sport peut donner l'impression d'avoir davantage de connaissances et ainsi d'être en mesure de prédire de manière correcte les résultats d'une compétition sportive. Ce phénomène est nommé dans les travaux de recherche une « illusion d'expertise » (Browne et al., 2015). Pourtant, le modèle de fonctionnement des paris sportifs fait en sorte que la grande majorité des joueurs ne disposent pas d'une expertise suffisante pour surmonter la pondération intrinsèque en défaveur du joueur.

5.3 Comportements compensatoires

L'adoption de comportements compensatoires pour atteindre une masse musculaire ou un poids idéal est une troisième forme de violence contre soi. Ils se manifestent notamment dans les sports qui nécessitent une forte prise de masse musculaire comme le body-building mais aussi le football américain, le rugby ou le hockey sur glace par exemple. De manière inverse, des stratégies visant à limiter drastiquement la prise de poids sont visibles chez les jockeys et, surtout, chez les femmes qui pratiquent des sports où l'esthétique est d'une grande importance (gymnastique, danse ou patinage artistique).

Les travaux de Kerr et al. (2006) mettent en avant plusieurs éléments.

- ▶ Les autrices, qui se sont intéressées en particuliers au milieu de la gymnastique, s'étonnent premièrement du faible taux de réponse de la part des coaches (19%) comparativement aux autres catégories de personnes contactées – athlètes actives et actifs ou retraité-es, parents, juges – qui sont plus de 50% à avoir répondu. L'hypothèse avancée par les autrices est que les coaches craignent d'être accusé-es d'être responsables des troubles alimentaires de leurs athlètes.
- ▶ Les parents semblent également peu au courant des méthodes utilisées par les coaches pour contrôler le poids de leurs athlètes, notamment la demande d'enregistrer les consommations quotidiennes d'aliments. Un élément d'explication vient du peu de temps que les parents ont à disposition pour véritablement échanger avec leurs enfants sur ces thématiques au vu de l'intensité et de la récurrence des séances d'entraînement.
- ▶ Un autre constat intéressant fait par les autrices de cette étude est **que les athlètes à la retraite reportent de manière beaucoup plus forte (73%) leurs stratégies de contrôle de leur poids que les athlètes en activité (20%)**. Il a été prouvé que bien des athlètes en carrière ne reconnaissaient pas des pratiques d'entraînement inappropriées lorsqu'ils et elles sont immergé-es dans leur culture sportive. Ce n'est qu'à la retraite, avec le recul, et surtout lorsqu'ils ou elles sortent du contexte du sport de compétition, qu'ils ou elles se rendent compte que certains comportements étaient inappropriés ou abusifs. Ils ou elles ont alors moins de risque de faire face à des répercussions négative de la part du milieu sportif.

³⁷ Selon un communiqué de presse du Groupe Romand d'Etude des Addictions (GREAA), 25 mai 2022, <https://www.grea.ch/publications/explosion-des-paris-sportifs-en-2021>

³⁸ Jeux de hasard : la quête de l'argent facile (2019). Lausanne : Addiction Suisse.

- ▶ Enfin, de manière inquiétante, les auteurs et autrices mettent en avant le pouvoir de contrôle des coaches sur les athlètes, dont certain-es ont eu l'interdiction de répondre à l'enquête des chercheuses. Bien que conscients des problèmes de poids, les juges ne souhaitaient pas intervenir dans la relation « sacrée » entre coaches et athlètes, ce qui montre un fois de plus le pouvoir du coach sur les athlètes.

Pour ces jeunes athlètes, perdre du poids peut être perçu comme une partie nécessaire de l'entraînement. Les troubles du comportement alimentaire peuvent être perçus comme une manière de se surconformer aux normes de l'éthique sportive (Hughes et Coakley, 1991) qui « infuse la plupart des sports modernes et les prises de risque induites au mépris du bien-être » (Young et Héas, 2008, 13).

Les violences auto-infligées sont particulièrement fortes dans le cadre de pratiques comme le patinage artistique, la gymnastique rythmique ou la natation synchronisée où la valorisation de l'hyperféminité peut aboutir à des situations d'anorexie voire, en fin de carrière, de boulimie, en réaction au régime alimentaire stricte imposé durant la carrière (Mennesson et al., 2012).

Et à Genève ?

Nous n'avons pas été tenus au courant de véritables problématiques liées à des troubles alimentaires dans les milieux sportifs genevois. Néanmoins, la mesure la plus demandée par les clubs sportifs contactés dans le cadre du programme cool and clean est la nutrition. A ce stade, il est encore difficile de savoir quel est le but principal d'une telle mesure. Est-ce l'accroissement de la performance sportive via une alimentation adaptée à l'effort et optimisée ou la promotion d'une alimentation saine et équilibrée accompagnée par une démarche de prévention des troubles alimentaires ?

On voit clairement dans cet exemple que, bien qu'il s'agisse d'une violence contre soi, la pression externe imposée par les coaches joue sans doute un rôle extrêmement fort dans la prise de décision de l'athlète. Même si, et lorsque, certaines ou certains athlètes décident délibérément de mettre en place des comportements compensatoires, il semble que le ou la coach joue un rôle important. Cette violence contre soi devrait ainsi également être appréhendée comme une violence envers les autres, venant du ou de la coach à destination de l'athlète.

6. Autres formes de violences

En parallèle aux violences interpersonnelles et aux violences contre soi, il existe toute une série d'actes considérés comme violents mais non-dirigés – du moins pas directement – contre les individus. Young (2019) est par exemple convaincu de l'importance de s'intéresser à toute une série de comportements nuisibles qui ne peuvent être séparés du fonctionnement du monde sportif. Nous pensons notamment aux formes suivantes :

- ▶ les offenses contre l'environnement sur lesquelles nous avons choisi de revenir ci-dessous
- ▶ l'exploitation de travailleurs dans la construction d'infrastructures sportives par exemple
- ▶ des atteintes à l'éthique du sport, à travers des comportements tels que la corruption, la participation à des matchs truqués ou encore le dopage³⁹.

Nous souhaitons ici nous concentrer sur une forme d'offense qui est de plus en plus prise au sérieux : l'impact du sport sur l'environnement. Des étés de plus en plus chauds et avec parfois de longues périodes de sécheresse ou encore le risque de voir notre approvisionnement en énergie remis en question par la situation géopolitique en Europe poussent les acteurs publics et privés à réduire ou du moins optimiser leur consommation d'énergie.

Alors que tous les secteurs de la société (individus, communautés, entreprises, industries, etc.) sont contraints de mettre en place des initiatives visant à réduire leur impact environnemental, les milieux sportifs ne semblent pas toujours avoir pris la mesure de la réalité. Un des principaux enjeux liés aux activités physiques et sportives est celui des transports. En effet, les déplacements vers le lieu de pratique de l'activité physique représentent une des plus grandes contributions aux émissions polluantes (Bernard et al., 2021). Par exemple, la pratique des sports d'hiver impacte fortement l'environnement. Le déplacement vers les stations de ski – souvent en transport individuel – génère de la pollution, tandis que l'utilisation

³⁹ Le dopage a été évoqué plus tôt comme un acte de violence contre soi car il se matérialise souvent par la prise de produits néfastes pour la santé mais il pourrait très bien être vu comme une forme de violence faite à l'égard des règles du jeu et plus généralement à l'égard des valeurs du sport.

des remontées mécaniques et d'autres infrastructures a un impact sur la biodiversité locale. Selon l'Observatoire suisse du sport, **les émissions de CO2 du transport sportif en 2015 se situaient entre 1,1 et 1,3 million de tonnes d'équivalents CO2, soit entre 7 et 9% des émissions de CO2 produites par l'ensemble des transports**⁴⁰.

Les infrastructures sont aussi au centre des débats. Leur emplacement, la dépense énergétique ainsi que leur potentiel d'utilisation posent des questions centrales en matière d'environnement. Les infrastructures polyvalentes permettraient d'éviter les moments d'inutilisation et d'offrir un potentiel maximal, d'autant plus si elles sont positionnées de manière à limiter le transport automobile.

7. Actions de préventions des violences dans le sport en Suisse

Ce chapitre regroupe diverses actions en matière de prévention ou de réaction à la suite d'un épisode de violence. Nous avons volontairement préféré recourir à un aperçu des principales actions de prévention plutôt qu'à une liste de « bonnes pratiques », concept qui souffre de limites rarement évoquées et pourtant fondamentales⁴¹.

La liste d'actions proposées dans les quelques pages qui suivent n'est pas exhaustive mais donne un aperçu des principales démarches de prévention des violences et abus dans le sport, sur le plan cantonal ou national, voire international. Les diverses mesures répertoriées ont été classées en quatre grands types d'interventions : les campagnes de communication ; les démarches de sensibilisation ; la formation et les contraintes et arsenaux légaux.

7.1 Campagne de communication

- ▶ La campagne de prévention « Are You Ok » de Swiss Olympic⁴² met en scène des jeunes athlètes victimes d'une forme d'abus ou de violence de la part de leur entraîneur ou de entraîneuse, ou de leurs camarades de clubs. Elle est à disposition gratuitement des clubs sous la forme d'affiches ou de visuels pour les réseaux sociaux.
- ▶ Swiss Olympic a publié un catalogue d'affiches avec des messages de prévention en harmonie avec les valeurs éthiques⁴³, que les clubs peuvent commander gratuitement et afficher dans les installations sportives qu'ils occupent.
- ▶ La Ville de Genève et l'Etat de Genève se sont lancés dans plusieurs campagnes de prévention des discriminations et violences dans le sport ces dernières années :
 - Citons notamment la campagne « Stop contre l'homophobie dans le sport »⁴⁴ de l'Association suisse des services des sports (ASSS) lancée en 2014 et reprise à Genève en 2020.
 - A la suite des Etats généraux de la violence dans le football amateur, une campagne de prévention des violences a été mise en place conjointement par la Ville de Genève, le Canton et l'Association cantonale genevoise de football (ACGF).
 - En 2020, puis dans une version enrichie en 2022, la Ville de Genève a mis en place la campagne « Objectif Zéro sexisme dans mon sport », reprenant celle, plus large, « Objectif Zéro sexisme dans ma ville ». Au programme : une série de visuels qui évoquent les enjeux liés aux pratiques sportives encadrées ou libres, ainsi que des actions d'information, de sensibilisation et de formation qui vont se déployer dans les installations sportives, auprès des clubs et associations ainsi que lors des manifestations sportives organisées dans l'espace public.
- ▶ Certains clubs genevois se sont aussi engagés dans leurs propres campagnes de prévention des violences. C'est le cas du Signal Bernex-Confignon qui a confectionné des t-shirts pour ses jeunes arbitres avec l'inscription : « Je suis arbitre. Au lieu de me crier dessus, encouragez-moi » L'objectif ? Sensibiliser les joueurs, joueuses et le public autour du terrain afin de réduire les insultes et pressions qui sont mises sur leurs épaules⁴⁵.
- ▶ Les athlètes peuvent jouer un rôle d'exemple ou de porte-parole d'une cause. Certain-es critiquent ouvertement les décisions de leur fédération en matière de défense de l'environnement. C'est notamment le cas du skieur suisse Daniel

40 Observatoire suisse du sport, Sport et environnement, <https://www.sportobs.ch/fr/indikatoren000/fairsport000/sport-et-environnement/>

41 Le concept de « bonnes pratiques » doit faire face à trois principales critiques. Premièrement, une solution efficace et pertinente dans un contexte « A » a de forts risques de ne pas être aussi efficace et pertinente dans un contexte « B ». En matière de bonnes pratiques, le « copié-collé » est un risque non-négligeable. Une seconde limite est qu'il n'existe pas de véritables moyens de faire une revue systématique des bonnes pratiques. Leur identification repose généralement sur des recherches hasardeuses qui donnent une place importante aux pratiques jouissant d'une grande visibilité (ce qui n'est pas forcément un gage de qualité). Enfin, il ne serait pas pertinent d'évoquer des « bonnes pratiques » en l'absence d'un travail d'évaluation de ces mêmes pratiques.

42 <https://www.swissolympic.ch/fr/federations/prevention/consultation>

43 Catalogue de Swiss Olympic pour des installations sportives en harmonie avec les valeurs éthiques, https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:3f0e829d-b0b3-4236-8fcf-82df6592f052/SO_Katalog_Sportanlagen_digital_FR_070622.pdf

44 <https://www.assa-asss.ch/fr/politique-du-sport/sport-et-homophobie/>

45 « Sport Passion », Léman Bleu, 20 mai 2022, <https://www.lemanbleu.ch/fr/Emissions/96076-Sport-Passion.html>

Yule⁴⁶ qui milite pour un aménagement du calendrier des courses afin de raréfier les déplacements intercontinentaux. D'autres, à l'image du handballeur français Nikola Karabatic, évoquent leur consommation de viande, parlent d'énergie, de biodiversité ou de réduction de l'utilisation de plastique à usage unique⁴⁷.

7.2 Sensibilisation

Par sensibilisation, nous entendons le fait de rendre sensible une personne ou un groupe à une thématique pour laquelle il ou elle ne manifestait pas ou peu d'intérêt jusque-là.

- ▶ La principale démarche de sensibilisation des jeunes athlètes contre les addictions dans le sport est le programme cool and clean de Swiss Olympic⁴⁸. Présent dans la majorité des cantons suisses, il s'adresse en priorité aux moniteurs et monitrices qui travaillent avec des jeunes âgés de 10 à 20 ans. La prévention de cool and clean s'attaque principalement aux phénomènes suivants : le tabac, l'alcool, le dopage, les médias sociaux, la nutrition et le fair play. Un des objectifs du programme est de renforcer les compétences psychosociales des jeunes afin qu'ils et elles soient en mesure de résister à ces différentes formes d'addictions. Les actions de cool and clean prennent les formes suivantes : suivis de club, interventions dans les formations J+S, organisation de rencontres romandes, campagnes de communication ou de sensibilisation lors de manifestations sportives.
- ▶ La sensibilisation peut se faire via des responsables éthiques qui commencent à apparaître dans les milieux sportifs que cela soit en Suisse (ex. experts fair-play dans le cadre du Projet « Teamspirit » de l'ASF⁴⁹) ou à l'étranger (ex. référents éthiques en Belgique⁵⁰)
- ▶ Ces dernières années, plusieurs structures sont intervenues pour faire de la sensibilisation dans les milieux sportifs genevois. Citons, entre autres :
 - L'association ESPAS⁵¹, basée à Lausanne, sur la thématique des abus sexuels
 - L'association PATOUCH⁵², basée à Sion, sur la prévention des violences sur les enfants et les adolescent-es
 - L'association « And You » sur les questions de maltraitance sur les enfants
 - Point Jeunes de l'Hospice général sur la mise en place d'une charte des entraîneurs et des entraîneuses
 - Carrefour AddictionS⁵³ sur la prévention des addictions à l'alcool, au tabac, au cannabis et aux jeux
 - Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) intégrés à la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe)⁵⁴, sur la gestion des incivilités chez les jeunes
 - La Brigade d'intervention communautaire (BRIC)

7.3 Formations

- ▶ Swiss Olympic a récemment créé un programme de formation à destination des membres des clubs sportifs intitulé « Club management »⁵⁵. Cette formation comporte un axe sur la gestion de club avec une partie sur la prévention.
- ▶ Plusieurs fédérations sportives nationales mettent en place leurs propres formations sur les questions éthiques. C'est notamment le cas de l'Association suisse de football (ASF) via le programme « Quality Club » qui comporte un volet éthique intitulé « Vivre nos valeurs ».
- ▶ Des formations sont aussi données sur le plan cantonal. Ainsi, à la suite des Etats généraux de la violence dans le football, l'ACGF a lancé une formation étalée sur quatre soirées à destination des cadres de clubs où les questions éthiques sont en partie évoquées et une soirée de sensibilisation sur le fair play pour tous les entraîneurs et toutes les entraîneuses.

46 « Daniel Yule : « La FIS prétend être climatiquement positive. Mais j'ai de la peine à le croire », Radio Télévision Suisse, 6 mars 2023,

<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/environnement/13837964-daniel-yule-la-fis-pretend-etre-climatiquement-positive-mais-jai-de-la-peine-a-le-croire.html>

47 « Top 10 des sportifs et sportives français-e-s engagé-e-s pour la protection de l'environnement », Ecolosport, 5 novembre 2021,

<https://ecolosport.fr/blog/2021/11/05/top-10-des-sportifs-francais-engages-pour-la-protection-de-lenvironnement/>

48 Site de cool and clean: www.coolandclean.ch

49 Projet Teamspirit, https://www.football.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-4434/9201_read-263341/

50 Projet de référents éthiques en Belgique,

<https://glatigny.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-13.publicationfull.html>

51 ESPAS, <https://www.espas.info/>

52 Patouch, <https://patouch.ch/>

53 Carrefour AddictionS, <https://carrefouraddictions.ch/>

54 Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe), <https://fase.ch/>

55 Formation « Club Management » de Swiss Olympic, <https://academy.swissolympic.ch/course/60e83d9707c8170017079a52>

- ▶ En 2021, le Canton de Vaud a mis en place un cycle de formations à destinations des dirigeants et des dirigeantes de clubs sportifs dont une soirée est destinée à la prévention des abus.
- ▶ L'OFSPPO propose du matériel de formation sur les questions éthiques :
 - Mise en place de plusieurs modules sur les questions de prévention et d'intégration depuis une douzaine d'années : addictions, abus sexuels, violences, dopage, diversité culturelle et handicap. Ces cours sont destinés aux monitrices et moniteurs J+S qui doivent renouveler leur diplôme.
 - En mars 2023, l'OFSPPO a lancé une nouvelle « séquence d'apprentissage qui montre aux moniteurs et monitrices comment placer les enfants et les jeunes au centre des activités J+S en respectant tant leur dignité que leur intégrité. Cette séquence explique en quoi consiste un comportement éthique dans le sport, amène les moniteurs et monitrices à réfléchir sur les valeurs J+S et leur fournit des recommandations d'actions concrètes sur la manière de vivre et de transmettre ces valeurs à l'entraînement⁵⁶.
 - Des discussions sont en cours au sein de l'OFSPPO pour que, à moyen terme, les questions d'éthique et de prévention soient abordées de manière obligatoire dans les futures formations de base de Jeunesse & Sport.
- ▶ A Genève, 15 cours sur la thématique de la prévention ont été donnés depuis 2018 :
 - 4x « Engagés contre les abus sexuels » (Association ESPAS)
 - 1x « Engagés contre le dopage » (Fondation « Antidoping Suisse »)
 - 4x « Sport et Handicap » (Handisport Genève)
 - 4x « Diversité culturelle dans le sport » (Observatoire du sport populaire)
 - En outre, deux cours sur l'image corporelle positive ont été donnés par la Haute école de santé de Genève (HEdS).
- ▶ En plus de gérer l'outil « Swiss Sport Integrity », la Fondation Antidoping Suisse met en place des séances d'information sur le dopage à destination des parents d'athlètes et met à disposition des écoles du matériel didactique⁵⁷.
- ▶ Parmi les pistes concrètes qui permettraient de soutenir davantage les athlètes dans la zone grise de la relation entre coaches et athlètes, Marsollier et Hauw (2020) insistent sur l'importance d'aider les athlètes à développer une conscience éclairée de ce qu'ils ou elles décident et/ou acceptent de faire, sur le soutien technique et émotionnel aux athlètes, l'appui et la supervision adaptés aux exigences spécifiques du sport d'élite, ainsi qu'une protection contre un entraîneur abusif ou une entraîneuse abusive si nécessaire, voire encore de questionner et d'accompagner la fin ou la poursuite de la carrière sportive d'élite.

7.4 Contraintes et arsenal légal

- ▶ **Le Canada a mis en place un code de conduite** (UCCMS) qui met en place des règles harmonisées que doivent respecter les organismes de sport qui reçoivent du financement du Gouvernement du Canada ainsi qu'une liste de sanctions en cas de non-respect. L'objectif est de développer une culture sportive respectueuse qui offre des expériences sportives de qualité, inclusives, accessibles, accueillantes et sécuritaires (CCUMS, 2022). Il distingue les comportements prohibés, parmi lesquels on trouve sans surprise les maltraitements psychologiques, physiques et sexuelles, mais aussi le conditionnement, la transgression des limites ou la négligence. Il prévoit des sanctions en complément du cadre légal. Les étapes de mise en œuvre de ce code de conduite sont les suivantes :
 1. simplification du processus indépendant de signalement et de plainte
 2. diffusion du code dans tout le système sportif et à tous les niveaux et faire en sorte que les organisations sportives se l'approprient
 3. réponse aux résistances
 4. **déplacer l'accent de la prévention des préjudices vers l'optimisation des expériences (Stevens, 2022). L'idée derrière ce dernier point est que si la prévention et la punition de comportements négatifs ne permet pas d'assurer l'émergence « d'expériences sportives sécuritaires, épanouissantes, positives et accueillantes », la promotion d'une culture sportive basée sur ces objectifs positifs devrait, elle, la favoriser (Stevens, 2022).**

⁵⁶ <https://tool.jeunesseetsport.ch/modules/63947c8e8f0ebb1e226fc5f2?lang=fr>

⁵⁷ Formations sur la prévention du dopage à destination des parents d'athlètes, <https://www.sportintegrity.ch/fr/antidopage/prevention/formation#section-910>

- ▶ L'Australie a aussi mis en place un attirail réglementaire et des canaux d'alerte indépendants. Le National integrity framework désigne une série de politiques et de règlements visant à « définir les comportements inacceptables dans le sport et la manière dont les plaintes sont gérées »⁵⁸. Parmi eux, la politique nationale en matière d'intégrité pose les bases dans les quatre domaines suivants : la protection des enfants, la manipulation des compétitions et des paris, la protection des sportifs et des sportives adultes, et les usages inappropriés de produits dopants ou médicamenteux. Enfin, un dernier document détaille les procédures de dénonciation par un organisme indépendant et impartial.
- ▶ **En Suisse, la révision de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport, mise en œuvre le 1^{er} mars 2023, a principalement trois conséquences sur le milieu sportif :**
 - Les fédérations et les clubs sportifs devront désormais **se conformer aux nouveaux statuts en matière d'éthique pour solliciter des aides financières** auprès de la Confédération. Ils s'engageront à prendre des mesures pour protéger les athlètes, notamment contre la violence, l'exploitation et les abus sexuels, la discrimination et les atteintes à l'intégrité psychique.
 - **Lancement de la plateforme de signalement Swiss Sport Integrity** le 1^{er} janvier 2022 . Il est hébergé par la Fondation Antidoping Suisse. En parallèle au volet pénal, Swiss Sport Integrity redirige les victimes vers des structures d'aide sur le plan national telles que Pro Juventute ou l'Association suisse des psychologues du sport.
 - **Atteindre 40 % de femmes dans les organes dirigeants** (présidences et comités) pour les fédérations sportives nationales. Celles qui ne remplissent pas l'objectif devront se justifier et expliquer comment elles comptent l'atteindre⁵⁹.
- ▶ Des quotas de femmes dans les instances dirigeantes du sport existent déjà depuis un certain nombre d'années dans plusieurs pays d'Europe. Depuis 1999, la Norvège exige un minimum de deux femmes et deux hommes dans les comités des organisations sportives. En 8 ans, le pourcentage de femmes est passé de 8 à 39% de femmes (Adriaanse, 2017).
- ▶ Parallèlement aux quotas, il existe d'autres manières d'encourager une plus grande représentation des femmes au sein des organisations sportives. 75% de Comités nationaux olympiques ont par exemple mis en place des « Commissions visant à encourager la présence des femmes dans le sport », parfois nommées « Women in Sport Commissions ». Il est recommandé de renommer ces commissions « Equity Commission » afin de donner plus facilement la possibilité aux hommes de les intégrer, et donc de s'impliquer également dans la promotion d'une plus juste représentation des genres au sein des organisations (Schoch et Clausen, 2019).
- ▶ Certains clubs ou associations cantonales s'engagent dans des processus participatifs visant la mise en place de chartes qui comportent des valeurs éthiques. A Genève, cela a été réalisé par le FC City en partenariat avec la structure Point Jeune de l'Hospice général ou par le FC Onex en partenariat avec les travailleurs sociaux de la Maison onésienne. En collaboration avec les services des sports du Canton et la Loterie romande, l'association REPER offre un bon de 1500.– à un club qui souhaite s'engager dans la construction d'une charte éthique.
- ▶ Modifier des statuts est une autre démarche dans laquelle s'engagent certains clubs ou fédérations sportives. En parallèle, des règlements peuvent être mis en place en cas de non-respect de la charte.

7.5 Divers

- ▶ Protocole d'intervention en cas de matchs à risque mis en place par l'ACGF à la suite des Etats généraux sur les violences dans le football amateur.
- ▶ Le projet « LaOla Bernex » est une action du service social de la commune de Bernex qui a été mis en place lorsque le projet de LaOla a cessé de fonctionner sur le plan cantonal. Il consiste à rediriger les clubs qui en émettent le besoin vers un réseau de professionnels et professionnelles genevois-es.

58 Site internet de Sport Integrity Australia, <https://www.sportintegrity.gov.au/national-integrity-framework-policies>, consulté le 9 mars 2023.

59 Swiss Sport Integrity voit le jour « dans l'urgence » à la suite des révélations de dysfonctionnements graves dans le milieu de la gymnastique à Macolin. Entre janvier et novembre 2022, le service a recueilli 247 signalements. A cette date, la moitié des dossiers étaient achevés. Tous les sports sont concernés et toutes les formes de violences, même si une majorité d'atteintes à l'intégrité physique, psychique et sexuelle est observée. Bien souvent, les cas annoncés sont une combinaison des trois. Un tiers des signalements provient de la Romandie. Un seul cas de recours au service de dénonciation Swiss Sport Integrity sur le canton de Genève nous est parvenu à la suite d'une atteinte à l'intégrité physique de la part d'une entraîneuse sur un enfant.

Des quotas ont été mis en place en 2014. Toutes les fédérations nationales ont alors été contraintes d'être représentées par 33% de femmes au minimum. Huit années plus tard, une étude scientifique a analysé les effets de la mesure (Valiente, 2022). Le constat est sans appel. La mise en place de quotas a permis d'augmenter le nombre de femmes au sein des comités. Les quotas ont aussi eu pour effet de rendre visible les inégalités.

8. Besoins identifiés

Les contacts pris avec une quarantaine de membres de clubs sportifs nous ont permis de compiler une série de besoins en matière de prévention des violences et abus. C'est à travers le programme cool and clean que nous avons pu entrer en contact le plus efficacement possible avec des clubs de sport. En parallèle, une série de besoins divers ont été avancés par diverses structures sportives ou entités publiques.

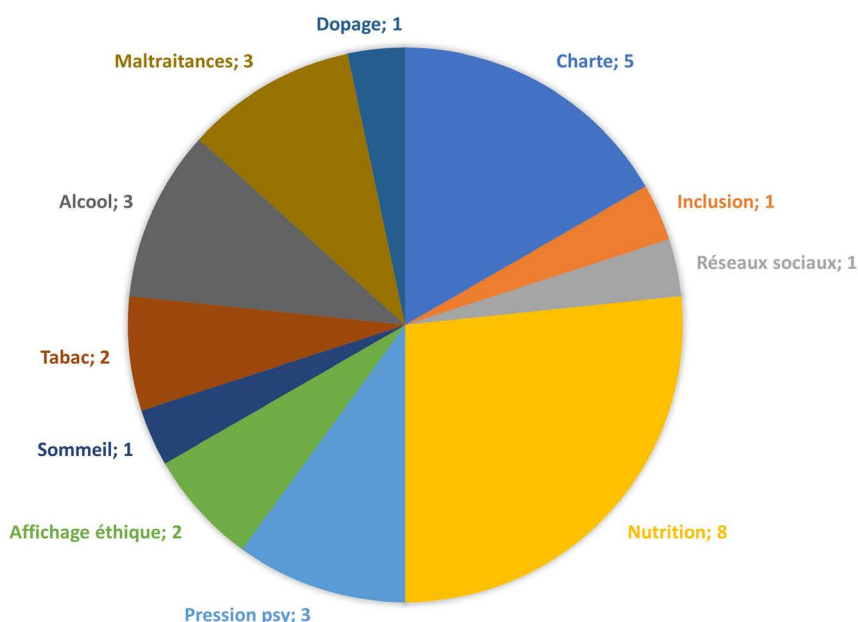
8.1 Besoins identifiés dans le cadre du programme cool and clean

Un des objectifs du programme cool and clean est de mettre en place des suivis de clubs, qui consistent à accompagner un club sportif dans la mise en place de trois mesures de prévention dans des domaines aussi divers de la prévention. En mars 2023, toutes les personnes inscrites sur le programme cool and clean à Genève (environ 240) ont été contactées pour un éventuel suivi de club. En l'espace d'une semaine, une dizaine de clubs ont répondu favorablement à l'appel et on fait part d'un fort enthousiasme à l'image de l'extrait ci-dessous :

« *Tout ce que vous proposez me plait. Je pourrais mettre en place 5-6 mesures. C'est top* »⁶⁰

Au total, 30 mesures ont été mentionnées par les clubs, réparties comme suit :

COOL AND CLEAN: TYPE DE MESURES DEMANDÉES PAR LES CLUBS (ÉTAT : AVRIL 2023)



8.2 Autres besoins en matière de prévention des violences et abus

D'autres besoins ont été identifiés dans le cadre de notre prise de contact avec des clubs et fédérations, indépendamment en marge du programme cool and clean. Les principales requêtes sont les suivantes :

- La mise en place d'une hotline pour accompagner les clubs et associations qui vivent des situations de violence pour mieux aborder ces difficultés et mieux discuter avec les familles, les entraîneurs et les entraîneuses.
- la coordination du dispositif de prévention et la mise en réseau des partenaires.
- Davantage visibiliser les clubs de sport LGBTQ+, plus de prévention/sensibilisation contre l'homophobie à destination des entraîneurs de clubs sportifs et des comités plus paritaires afin de contribuer à réduire l'homophobie.
- Proposer des formations (notamment à destination des dirigeants et dirigeantes) qui insistent sur l'analyse des pratiques (vécu, expériences) davantage que sur la transmission de contenu.

⁶⁰ Extrait d'entretien avec un membre du CTT ZZ Lancy, 20 mars 2023.

9. Conclusion

Le présent état des lieux avait pour objectif de faire l'inventaire des différentes formes de violences qui peuvent apparaître dans les milieux sportifs de manière générale, avec un accent sur la région genevoise. Il se base sur une large revue de littérature primaire et secondaire ainsi que sur une centaine d'entretiens informels réalisés avec des acteurs et actrices des milieux sportifs, publics, académiques et de la prévention, dont une majorité sont basé-es et actif-ves dans la région genevoise. Il a été réalisé entre le mois d'août 2022 et le mois de mars 2023.

Ce travail a permis de mettre en évidence la très grande diversité des formes de violences qui sont à l'œuvre dans les milieux sportifs à Genève comme ailleurs. Ces violences prennent la forme d'actes en direction des autres (violences physiques, psychiques, sexuelles, discriminations) mais aussi de soi-même (ignorer la douleur, addictions, comportements compensatoires). D'autres formes de violences existent également (envers l'environnement, les animaux ou les valeurs du sport) et pourraient faire l'objet d'un travail complémentaire.

Cet état des lieux est la première étape vers la définition d'un plan d'action ou dispositif de prévention des violences à Genève. Il doit permettre une action ciblée permettant de faire face de manière la plus efficace à toutes les problématiques qui ont été énumérées dans les chapitres précédent. Trois axes d'action sont privilégiés : la transformation de la culture sportive ; la sensibilisation et la formation des acteurs et des actrices du sport ; la réaction et le monitoring des actes de violence.

10. Bibliographie

- Abur, W. (2018). *Settlement strategies for the South Sudanese community in Melbourne: an analysis of employment and sport participation* (PhD thesis), Victoria University, Melbourne, VIC, Australia.
- Aceti, M. & Soulet, M.-H. (2015). *Projet d'évaluation du projet LaOla : permanence de prévention et de soutien dans les clubs sportifs*. Fribourg : Université de Fribourg.
- Adriaanse, J. A. (2017). Quotas to accelerate gender equity in sport leadership: Do they work?. In *Women in sport leadership*, 83-97. Abingdon : Routledge.
- Alemu, B., Nagel, S. & Hanna Vehmas, H. (2021). Barriers to Sport Participation Faced by Ethiopian and Eritrean Migrant Women in Switzerland. *Italian Sociological Review*, 11 (5S), 673-690.
- Alexander, K., Stafford, A., & Lewis, R. (2011). *The experiences of children participating in organized sport in the UK*. Edinburgh, The University of Edinburgh/NSPCC Centre for UK-wide Learning in Child Protection (CLiCP).
- Anderson, E. & White, A. (2018). *Sport, Theory and Social Problems. A Critical Introduction*. New York: Routledge.
- Atkinson, M. & Young, K. (2008). *Deviance and social control in sport*. Champaign, IL : Human.
- Aubel, O. (2015). Précarité économique et dérive des comportements : l'exemple du dopage dans le cyclisme. *Le journal de l'école de Paris du management*, 111, 38-44.
- Baker-Lewton, A, Sonn, C. C., Vincent, D. N. & Curnow, F. (2017). "I haven't lost hop of reaching out...": exposing racism in sport by elevating counternarratives. *International Journal of Inclusive Education*. 21 (11), 1097-1112.
- Baker-Lewton, A., Curnow, F., & Sonn, C. (2016). *Evaluation Report: The Community Soccer Hub. A story to Tell: Building an Intercultural Soccer Hub in Melbourne's West*. Melbourne: Victoria University.
- Bermon, S., Adami P.E., Dahlström, Ö., Fagher, K., Hautala, J., Ek, A., Anderson, C., Jacobsson, J., Svedin, C.G. & Timpka, T. (2021). Lifetime Prevalence of Verbal, Physical, and Sexual Abuses in Young Elite Athletics Athletes. *Front Sports Act Living*. 31 (3), 657624. doi: 10.3389/fspor.2021.657624. PMID: 34136805; PMCID: PMC8200562.
- Bernard, P., Chevance, G., Kingsbury, C., Baillot, A., Romain, A.J., Molinier, V., & Dancause, K.N. (2021). Climate change, physical activity and sport: a systematic review. *Sports Medicine*, 51 (5), 1041-1059.
- Brackenridge, C. (1997). "He owned me basically..." Women's experience of sexual abuse in sport. *International Review for the Sociology of Sport*, 32, 115-130.
- Browne, M., Rockloff, M. J., Blaszczyński, A., Allcock, C., & Windross, A. (2015). Delusions of expertise: The high standard of proof needed to demonstrate skills at horserace handicapping. *Journal of Gambling Studies*, 31, 73–89.
- Carreras, L. & Huber, V. (2022). *Mandat d'analyse des dispositifs de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel au sein des entités genevoises subventionnées dans le domaine des arts de la scène (danse et théâtre)*. Genève : Le 2^e observatoire.
- Cense, M., & Brackenridge, C. (2001). Temporal and developmental risk factors for sexual harassment and abuse in sport. *European physical education review*, 7 (1), 61-79.
- Chaboche, J., Nuytens, W. & Penin, N. (2011). « Observer les territoires de la violence dans le football amateur : une question de durabilité sociale » Le cas du district de football du Loiret, *Movement & Sport Sciences*, 1 (72), 3-11.
- Clastres, P. (2018). Le sport est devenu le dernier bastion qui permet au racisme de s'exprimer publiquement et trop souvent impunément, *Tangram*, 41, 36-44.
- Coker-Cranney, A., Watson, J.C. 2nd, Bernstein, M., Voelker, D.K. & Coakley J. (2018). How far is too far? Understanding identity and overconformity in collegiate wrestlers. *Qual Res Sport Exerc Health*, 10 (1), 92-116.
- David, P. (2004). *Human rights in youth sport: a critical review of children's rights in competitive sport*. London: Routledge.
- Decamps, G., Afflelou, S., Jolly, A., Dominguez, N., Cosnefroy, O., & Eisenberg, F. (2009). *Etude des violences sexuelles dans le sport en France: Contextes de survenue et incidences psychologiques*.
- Dutrévis, M., Scalabrini, L. & Wettstein, J. (2022). *Entre l'atout de la diversité et les risques de discrimination : quel vécu*

pour les élèves de l'école genevoise ? Genève : Service de la recherche en éducation (SRED).

Elias, N. (1976). Sport et violence. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2 (6), 2-21.

Elias, N. & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, avant-propos de Roger Chartier, trad. de l'angl. par Josette Chicheportiche et Fabienne Duvigneau. Paris : Fayard.

Ferez, S., & Héas, S. (2012). De l'agression caractérisée à la culture homophobe : les registres de la violence hétérosexiste dans le sport. *International Review on Sport & Violence*, 5, 97-113.

Fincœur, B., Cunningham, R. & Ohi, F. (2018). I'm a poor lonesome rider. Help! I could dope, *Performance Enhancement & Health*, 6 (2), 69-74.

Fortier, K., Parent, S. & Lessard, G. (2020). Child maltreatment in sport: Smashing the wall of silence: A narrative review of physical, sexual, psychological abuses and neglect. *British Journal of Sports Medicine*, 54 (1), 4-7.

Fournier, C, Parent S. & Paradis, H. (2022). The relationship between psychological violence by coaches and conformity of young athletes to the sport ethic norms, *European Journal for Sport and Society*, 19 (1), 37-55.

Frauenfelder, A. (2008). Lutter contre le dopage sportif : significations sociologiques d'une panique morale exemplaire. *Carnet de bord en sciences humaines*, 16, 29-44.

Gomez-Gonzalez, C., Nesseler, C. & Dietl, H.M. (2021). Mapping discrimination in Europe through a field experiment in amateur sport. *Humanit Soc Sci Commun*, 8 (95). <https://doi.org/10.1057/s41599-021-00773-2>

Guérandel, C. & Beyria, F. (2010). La mixité dans les cours d'EPS d'un collège en ZEP : entre distance et rapprochement des sexes, *Revue française de pédagogie*, 170, 17-30.

Hargreaves, J. (1995). Gender, Morality and the National Curriculum. In L. Lawrence, E. Murdoch, & S. Parker (eds), *Professional Development Issues in Leisure, Sport and Education*. Eastbourne: Leisure Studies Association.

Hartill, M., Rulofs, B., Lang, M., Vertommen, T., Allroggen, M., Cirera, E., Diketmueller, R., Kampen, J., Kohl, A., Martin, M., Nanu, I., Neeten, M., Sage, D. & Stativa, E. (2021). CASES: *Child abuse in sport: European Statistics – Project Report*. Ormskirk, UK: Edge Hill University

Hartley, L., Fleay, C., & Tye, M. E. (2017). Exploring physical activity engagement and barriers for asylum seekers in Australia coping with prolonged uncertainty and no right to work. *Health Soc. Care*, 25, 1190-1198.

Harwood, A., Lavidor, M., & Rassovsky, Y. (2017). Reducing aggression with martial arts: A meta-analysis of child and youth studies. *Aggression and Violent Behavior*, 34, 96-101.

Héas, S., Bodin, D., Robène, L., Meunier, D., & Blumrodt, J. (2006). Sports et publicités imprimées dans les magazines en France: une communication masculine dominante et stéréotypée? *Études de communication, langages, information, médiations*, 29, 131-156.

Héas, S., Ferez, S., Kergoat, R., Bodin, D. & Robène, L. (2009). Violences sexistes et sexuelles dans les sports : exemples de l'humour et de l'insulte, *Genre, sexualité & société* [En ligne], 1, URL : <http://journals.openedition.org/gss/287> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gss.287>

Henninger, S., Fischer, R., Cornuz, J., Studer, J., & Gmel, G. (2015). Physical activity and snus: is there a link?. *International journal of environmental research and public health*, 12 (7), 7185-7198.

Hickey, C. & Roderick, M. (2022). When jokes aren't funny: banter and abuse in the everyday work environments of professional football, *European Sport Management Quarterly*, DOI: [10.1080/16184742.2022.2124299](https://doi.org/10.1080/16184742.2022.2124299)

Hrizi, Y. (2022). *Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA : année scolaire 2020-2021*. Genève : DIP, Service de la recherche en éducation (SRED).

Hughes, R., & Coakley, J. (1991). Positive deviance among athletes: The implications of overconformity to the sport ethic. *Sociology of Sport Journal*, 8 (4), 307-325.

Jolly, A. & Décamps, G. (2006). Les agressions sexuelles en milieu sportif : une enquête exploratoire. *Movement & Sport Sciences*, 57, 105-121.

Kauer, K. J., & Krane, V. (2006). «Scary dykes» and «feminine queens»: Stereotypes and female collegiate athletes. *Women*

in *Sport & Physical Activity Journal*, 15 (1), 42.

Kellerhals, C. & Gervasoni, J.-P. (1999). *Evaluation des différents modes de délégation adoptés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre du Programme de Mesures de santé publique de la Confédération en vue de réduire les problèmes de Drogue (ProMeDro)*. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, *Raisons de santé*, 42.

Kerr, G. (2010). Physical and emotional abuse of elite child athletes: The case of forced physical exertion. *Elite child athlete welfare: International perspectives*, 41-50.

Kerr, G., Berman, E. & De Souza M.,J. (2006). Disordered Eating in Women's Gymnastics: Perspectives of Athletes, Coaches, Parents, and Judges, *Journal of applied sport psychology*, 18 (1), 28-43.

Kilvington, D. & Price, J. (Ed.) (2017). *Sport and discrimination*. New York: Routledge.

Kirby, S., Greaves, L., & Hankivsky, O. (2000). The dome of silence. *Sexual harassment and abuse in sport*. Halifax: Fernwood Publishing Ltd.

Kirby, S. L., Demers, G., & Parent, S. (2008). Vulnerability/prevention: Considering the needs of disabled and gay athletes in the context of sexual harassment and abuse. *International Journal of Sport and Exercise Psychology*, 6 (4), 407-426.

Krane, V., Choi, P. Y. L., Baird, S. M., Aimar, C. M., & Kauer, K. J. (2006). Living the paradox: female athletes negotiate femininity and muscularity. *Women and Language*, 29 (1), 62-63.

Kreager, D. A. (2007). Unnecessary Roughness? School Sports, Peer Networks, and Male Adolescent Violence. *American Sociological Review*, 72 (5), 705–724.

Lamprecht, M., Bürgi, R. & Stamm, H. (2020). *Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportives de la population suisse*. Macolin : Office fédéral du sport OFSPO.

Law, I., & Zakharov, N. (2019). Race and racism in Eastern Europe: Becoming white, becoming Western. *Relating worlds of racism: Dehumanisation, belonging, and the normativity of European whiteness*, 113-139.

Lentillon-Kaestner, V. & Ohi, F. (2011), Can we measure accurately the prevalence of doping?. *Scandinavian Journal of Medicine & Science in Sports*, 21, 132-142.

Liotard, P. (2017). Exposition aux discriminations ordinaires dans les sports. In : Liotard, P. *Les cahiers de la LCD : Lutte contre les discriminations*. Paris : L'Harmattan.

Louis, S. (2017). *Ultras, les autres protagonistes du football*. Paris : Mare & Martin.

Louveau, C. (2004). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité, *Cahiers du genre*, 1, 163-183.

Mahler, P., Etter, A., Jeannot, E., Benninghof-Jeannerat, F. & Baratti, D. (2023). Perception du danger et de la violence dans le sport ; réflexions et réponses d'un groupe de jeunes sportifs d'élite de 9^e et de 10^e du Cycle d'Orientation (12 ans à 15 ans), des classes Sport Art Etudes du canton de Genève. *Pédiatrie Suisse*.

Mahler, P., Bouvier, P., Marti, M. & Bizzini, L. (2006). La Charte des droits de l'enfant dans le sport: un outil pour promouvoir la santé et protéger l'enfant dans le sport, *Rev Med Suisse*, 074 (8), 1774–1777.

Marsollier, É., Hauw, D. & Crettaz von Roten, F. (2021). Understanding the Prevalence Rates of Interpersonal Violence Experienced by Young French-Speaking Swiss Athletes. *Front. Psychol.* <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.726635>

Martens, R. & Seefeldt, V. (1979). *Guidelines for children's sports*. Washington, DC: American Alliance for Health, Physical Education, Recreation and Dance.

Mennesson, C., Visentin, S. & Clément, J.-P. (2012). L'incorporation du genre en gymnastique rythmique », *Ethnologie française*, 3 (42), 591-600.

Mercier-Lefèvre, B. (2014). Fabriquer du masculin dans les formations en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ? In Ayral, S., & Raibaud, Y. (Eds.), *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Volume 2 : Loisirs, Sport, Culture*. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Messner, M. A., & Sabo, D. F. (1991). *Sport, Men, and the Gender Order: Critical Feminist Perspectives*. Champaign: Human Kinetics Books.

- Mette, A., Lecigne, A. & Décamps, G. (2017). Les discriminations face aux normes des sportifs », *Les cahiers de la LCD*, 2 (4), 93-112.
- Mette, A. (2014). *Normativité de l'acceptation de l'homosexualité dans le sport: étude des déterminants psychologiques, interpersonnels et environnementaux des attitudes des sportifs envers les gays et les lesbiennes* (Doctoral dissertation), Bordeaux : Université de Bordeaux.
- Milgram, S. (1974). *La soumission à l'autorité*. Paris : Calmann-Levy.
- Mohammadi, S. (2019). Social inclusion of newly arrived female asylum seekers and refugees through a community sport initiative: the case of Bike Bridge. *Sport Soc.* 22, 1082–1099.
- Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., & Budgett, R. (2016). International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport. *British Journal of Sports Medicine*, 50 (17), 1019-1029.
- Mountjoy, M., Rhind D.J., Tiivas, A. & Leglise, M. (2015) Safeguarding the child athlete in sport: a review, a framework and recommendations for the IOC youth athlete development model. *British Journal of Sports Medicine*, 49 (13), 883-886.
- Mutz, M., & Baur, G. (2009). The role of sports for violence prevention: Sport club participation and violent behaviour among adolescents. *International Journal of Sport Policy Politics*, 1 (3), 305–321.
- Nuytens, W. (2010) L'inégale distribution des violences dans le sport des amateurs : pourquoi là plus qu'ailleurs ?, *Movement & Sport Sciences*, 3 (71), 49-53.
- Ohl, F., Fincœur, B., Lentillon-Kaestner, V., Defrance, J. & Brissonneau, C. (2015). The socialization of young cyclists and the culture of doping. *International Review for the Sociology of Sport*, 50 (7), 865-882.
- Ottesen, L., Skirstad, B., Pfister, G. & Habermann, U. (2010). Gender Relations in Scandinavian Sport Organisations: A Comparison of the Situation and Policies in Denmark, Norway and Sweden, *Sport in Society*, 13 (4), 657–675.
- Palmer, C. (2009). "The Grog Squad": An ethnography of beer consumption at Australian Rules football matches. In L. Wenner & S. Jackson (Eds.), *Sport, beer and gender in promotional culture: Explorations of a Holy Trinity*, 225-241. New York : Peter Lang.
- Pape, M. (2020). Gender segregation and trajectories of organizational change: The underrepresentation of women in sports leadership. *Gender & Society*, 34(1), 81-105.
- Parent, S., & Fortier, K. (2018). Comprehensive overview of the problem of violence against athletes in sport. *J. Sport Soc. Issues*, 42, 227–246.
- Parent, S., & Fortier, K. (2018b). Violence envers les athlètes dans le contexte sportif. *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-8.pdf, 229-254.
- Perret Laver (2020). Diversity in Sport Governance – Survey 2020. Sport England Diversity Audit Report.
- Roderick, M., Waddington, I. & Parker, G. (2000). *International Review for the Sociology of Sport*, 35 (2), 165-180.
- Rudin Cantieni Rechstanwalte (2021). *Rapport d'enquête externe réalisé dans le cadre des incidents survenus en rapport avec la gymnastique rythmique et la gymnastique artistique*. Mandat du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.
- Sarlet, M. & Dardenne, B. (2012). Le sexisme bienveillant comme processus de maintien des inégalités sociales entre les genres, *L'Année psychologique*, 3 (112), 435-463.
- Schneider, S., Sauer, J., Berrsche, G., Löbel, C. & Schmitt, H. (2019). "Playing hurt" – competitive sport despite being injured or in pain. *Dtsch Z Sportmed.*, 70, 43-52.
- Schoch, L. & Clausen, J. (2019). Women within international sports federations: contemporary challenges, In Cervin, G., Nicolas C. (eds.) *A Man's World? A History of Women and Leadership in Sport*, Palgrave. 299-338.
- Spaaij, R. & Schaillée (2019). Unsanctioned aggression and violence in amateur sport: A multiplidisciplinary synthesis. *Aggression and Violent Behavior*, 44, 36–46.

- Stafford, A., Alexander, K., & Fry, D. (2015). There was something that wasn't right because that was the only place I ever got treated like that': Children and young people's experiences of emotional harm in sport. *Childhood*, 22 (1), 121–137.
- Stegmayr, B., Eliasson, M. & Rodu, B. (2005). The decline of smoking in northern Sweden. *Scand. J. Public Health*, 33, 321–324.
- Stevens, J. (2022). Réaliser le code de conduite universel pour prévenir et traiter la maltraitance dans le sport (UCCMS). *Sport sécuritaire : enjeux et pratiques critiques*.
- Stirling, A. E., Bridges, E. J., Cruz, E. L., & Mountjoy, M. L. (2011). Canadian Academy of Sport and Exercise Medicine position paper: Abuse, harassment, and bullying in sport. *Clinical journal of sport medicine*, 21 (5), 385-391.
- Swiss Olympic (2022). *Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse*.
- Tettamanti, M., Deville, C., Kapp, C., Armando, M. & Curtis, L. (2021). Impact de la pandémie de Covid-19 sur les troubles psychiques des adolescents et jeunes adultes. *Revue Medicale Suisse*. 17. 1593-1596.
- Szczepanikova, A., & Van Criekinge, T. (2018). The future of migration in the European Union. *Future Scenarios and Tools to Stimulate Forward-looking Discussions, Luxembourg*.
- Spaaij, R. (2013). Cultural diversity in community sport: an ethnographic inquiry of Somali Australians' experiences. *Sport Manage. Rev.* 16, 29–40. doi: 10.1016/j.smr.2012.06.003
- Spaaij, R., Broerse, J., Oxford, S., Luguetti, C., McLachlan, F., McDonald, B.; Klepac, B., Lymbery, L., Bishara, J. & Pankowiak, A.. Sport, refugees, and forced migration: A critical review of the literature. *Frontiers in sports and active living*, 1 (47), <https://doi.org/10.3389/fspor.2019.00047>.
- Traclet, A., Romand, P., Moret, O., & Kavussanu, M. (2011). Antisocial behavior in soccer: A qualitative study of moral disengagement. *International Journal of Sport and Exercise, Psychology*, 9 (2) 143–155.
- Valiente, C. (2022) The impact of gender quotas in sport management: the case of Spain, *Sport in Society*, 25 (5), 1017-1034.
- Vertommen, T., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Kampen, J. K., Brackenridge, C. H., Rhind, D. J. A. (2016). Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. *Child Abuse Negl.* 51, 223–236.
- Vertommen, T., Kampen, J., Schipper-van Veldhoven, N., Uzieblo, K., & Van Den Eede, F. (2018). Severe interpersonal violence against children in sport: Associated mental health problems and quality of life in adulthood. *Child Abuse & Neglect*, 76, 459–468.
- Waddington, I. & Smith, A. (2009). *An introduction to drugs in sport: Addicted to winning?* Routledge: London.
- Wichstrøm, T. & Wichstrøm, L. (2009). Does sports participation during adolescence prevent later alcohol, tobacco and cannabis use? *Addiction*, 104, 138-149.
- Woitás-Ślubowska, D. (2009) .Influence of Participation in Leisure Time Physical Activity on Tobacco and Alcohol Consumption among Former Athletes and Non Athletes. *Journal of Human Kinetics*, 21, 119-126.
- Yates, K.S. and King & Spalding (2022). *Report of the Independent Investigation to the U.S. Soccer Federation Concerning Allegations of Abusive Behavior and Sexual Misconduct in Women's Professional Soccer*. Atlanta : King & Spalding.
- Young K., Héas, S. (2007). Sociologie de la douleur et des blessures sportives corporelles, *Corps*, 1 (2), 13-17.
- Young, K. (2019). *Sport, violence and society*. New York: Routledge.